



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**



DREETS
Occitanie

Rapport d'activité 2025





Sommaire

» Edito	03
» Missions.....	04
» Organisation, moyens, localisation	05
» Faits marquants de l'année 2025	06
» Accompagner l'industrie régionale et ses transformations.....	08
» Mettre en œuvre la loi pour le plein emploi	13
» Accompagner l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi .	17
» Soutenir les entreprises dans leurs besoins de recrutement	24
» Investir dans les compétences	30
» Protéger les consommateurs et garantir la loyauté des relations interentreprises	35
» Protéger et informer les salariés	42
» Promouvoir la santé et la sécurité au travail.....	46
» Favoriser l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.....	50
» Prendre soin des plus fragiles	53
» Mesurer et analyser pour éclairer l'action publique	60



Édito



En 2025, dans un contexte économique et social moins favorable, la DREETS a poursuivi son action au service des entreprises, des salariés, des personnes vulnérables et des consommateurs, avec le relais des DDETS(PP) et des DDPP au niveau départemental.

Cette année a vu en particulier des avancées importantes dans le champ de la politique de l'emploi, avec la mise en place effective du réseau pour l'emploi et le déploiement des nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Avec l'initiative Team RH Occitanie, co-portée avec le Conseil régional et France Travail, les entreprises peuvent désormais retrouver l'ensemble de l'offre publique d'appui RH sur un site unique (<https://teamrh-occitanie.fr>), poser leurs questions, et bénéficier dans chaque département de l'appui des « équipes de proximité RH » constituées d'agents de l'État, des opérateurs du réseau pour l'emploi et des collectivités.

Afin de mieux répondre aux difficultés de recrutement, nous avons organisé, en partenariat avec le Conseil régional et les rectorats, une concertation territorialisée sur les besoins en compétences. Cette concertation viendra alimenter la réflexion sur les évolutions de la carte des formations professionnelles scolaire, mais aussi du plan régional de formation du Conseil régional.

Dans le champ du développement économique, nous avons renforcé notre appui aux filières et projets structurants pour l'industrie régionale. Nous avons également mis en place, en lien avec les Agences de l'eau et la DREAL, un plan pour la sobriété hydrique de l'industrie, dans un contexte où la ressource en eau va devenir de plus en plus rare en Occitanie.

En matière de santé au travail, nous avons contractualisé avec les 19 services de prévention et de santé au travail d'Occitanie, autour d'actions concrètes adaptées aux enjeux de chaque territoire. Par ailleurs, la nouvelle édition du « PRST Tour » a permis d'aller au contact des entreprises pour diffuser la culture de prévention dans chaque département, et nous avons lancé les travaux préparatoires à l'élaboration du futur plan régional de santé au travail (PRST 5), en lien étroit avec les partenaires sociaux.

Dans le champ des solidarités, la mise en œuvre des chantiers de transformation relatifs à l'hébergement et à l'accès au logement s'est poursuivie, avec la volonté

d'améliorer l'accompagnement des publics vulnérables et de fluidifier les parcours résidentiels. La DREETS a également renforcé ses travaux avec l'ARS afin de favoriser l'accès aux soins des personnes hébergées.

Enfin, dans le domaine de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, dans un contexte toujours difficile pour les agriculteurs d'Occitanie, la DREETS est restée très mobilisée sur la lutte contre la francisation de produits importés, et le contrôle de l'application de la réglementation EGAlim, à l'amont comme à l'aval.

Pour cette nouvelle année 2026, la DREETS s'est fixé 4 axes prioritaires :

La mobilisation pour l'insertion des jeunes. Les jeunes sont les premiers impactés par le ralentissement de la conjoncture économique. Dans le sillage de la stratégie gouvernementale pour l'emploi des jeunes, il s'agit d'intensifier nos actions, en lien étroit avec les rectorats et les opérateurs, pour prévenir le décrochage, favoriser l'insertion professionnelle, et protéger la santé et la sécurité des jeunes au travail.

Le renforcement de la coopération entre acteurs au service de la continuité des parcours. C'est un enjeu transverse à plusieurs de nos politiques : prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle des salariés, meilleure mobilisation des solutions d'insertion dans l'emploi pour les personnes hébergées, fluidité des parcours entre milieu protégé et milieu ordinaire pour les personnes handicapées.

La réponse aux besoins en compétences, qui reste une préoccupation majeure des employeurs. Dans chaque département, seront déployés des « parcours sectoriels » pour accompagner les demandeurs d'emploi vers les métiers en tension. En parallèle, des feuilles de route régionales sur les métiers de la rénovation thermique, de la santé et du soin seront consolidées.

Enfin, dans un contexte d'**accélération de la transformation numérique (intelligence artificielle notamment)**, nous en ferons un axe prioritaire de l'année, à la fois sous l'angle de l'accompagnement des entreprises, de la protection des consommateurs, et de la modernisation de nos processus internes.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Julien TOGNOLA, directeur régional



LA DREETS

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État, commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités.

La DREETS soutient la compétitivité des entreprises, le développement de l'activité et de l'emploi, veille à la protection des travailleurs, accompagne les mutations économiques dans une approche globale des entreprises.

Elle favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables. Elle veille au bon fonctionnement des marchés et à la protection des consommateurs.

La DREETS met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées et assure le pilotage, l'animation et la coordination des actions engagées, en lien avec les directions départementales interministérielles concernées et les acteurs des territoires.

La DREETS est l'interlocutrice des entreprises, des partenaires sociaux, des salariés, des associations de consommateurs, des collectivités territoriales, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la lutte contre la pauvreté au niveau régional.

Missions

Ses champs d'intervention concernent :

- ▶ **Le développement des filières stratégiques**, l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et numérique et la réponse à leurs besoins de recrutement ;
- ▶ **Le soutien aux entreprises en difficulté, le développement des compétences, les transitions professionnelles ;**
- ▶ **La politique d'accès et de retour à l'emploi**, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- ▶ **Les politiques de cohésion sociale** : hébergement d'urgence, aide alimentaire, protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales, politique de la ville ;
- ▶ **Le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;**
- ▶ **Le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs ;**
- ▶ **Le pilotage et l'animation de la politique du travail et l'inspection du travail**
- ▶ **Le contrôle de la formation professionnelle ;**
- ▶ **La formation et la certification des professions sociales et paramédicales**



Organisation, moyens, localisation

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de la direction générale du travail (DGT) pour ses missions d'inspection du travail.

Elle comprend :

- ▶ Un pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (C) ;
- ▶ Un pôle entreprises, emploi et économie (3E) ;
- ▶ Un pôle politique du travail (T) ;
- ▶ Un pôle cohésion sociale, formation, certification (CSFC) ;
- ▶ Un cabinet chargé des études, des statistiques, de l'évaluation, de la communication et de la maîtrise des risques ;
- ▶ Un secrétariat général : RH, finances, fonctionnement et informatique.

La DREETS est localisée à Toulouse (siège) et à Montpellier.



Toulouse,
1 place Emile Blouin



Montpellier,
520 allée Henri II
de Montmorency

La DREETS, ce sont



260 agents

» 160 à Toulouse

» 100 à Montpellier

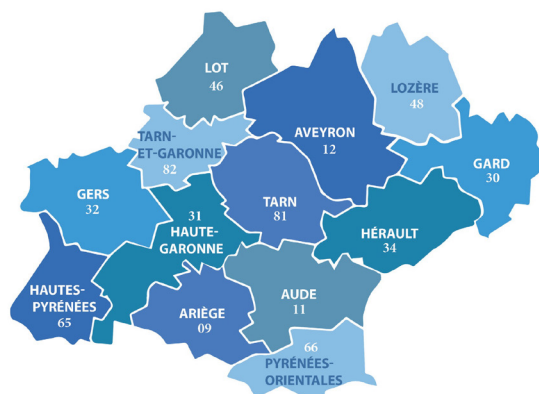
Les DDETS, DDETSPP et DDPP au cœur des territoires

Au niveau départemental, la DREETS pilote, anime et coordonne les politiques publiques en matière de développement de l'emploi, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables qui sont mises en œuvre dans les :

- ▶ Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et Directions départementales de la protection des populations (DDPP) dans les départements du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales,
- ▶ Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) dans les autres départements.

Ces directions sont placées sous l'autorité des préfets de département, à l'exception des missions relatives à l'inspection du travail qui sont sous l'autorité du directeur régional de la DREETS.

Les DDETS – DDETSPP - DDPP, ce sont 800 agents dans les 13 départements d'Occitanie.



Faits marquants de l'année 2025

» 16 JANVIER - TOULOUSE

Conférence des parties (planification écologique)



» 11 FÉVRIER - NARBONNE

Séminaire sur la réforme de la tarification de l'hébergement d'urgence avec la DIHAL



» 12 MARS - TOULOUSE

Comité régional pour l'emploi



» 18 MARS - NARBONNE

Séminaire pour l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville



» 9 AVRIL - TOULOUSE

Visite de Thomas Courbe, directeur général des entreprises



» 21 MAI - SAINT-PIERRE LA MER

Bilan du plan d'action pour l'emploi des saisonniers



» 22 MAI - TOULOUSE

Visite de Sarah Lacoche, DGCCRF



» 5 JUIN - MONTPELLIER

Webinaire sur l'accompagnement des travailleurs handicapés en ESAT avec l'ARS et France Travail



» 11 JUIN - TOULOUSE

Lancement du plan pour l'emploi des 50 ans et plus



» 20 JUIN - NARBONNE

Journée de la plateforme d'observation sociale sur le non-recours aux droits sociaux



» 7 JUILLET - TOULOUSE

«Lab» sur l'accompagnement des étrangers primo-arrivants chez France Travail



» 23 JUILLET - PAMIER

Lancement du plan relatif à la sobriété hydrique dans l'industrie chez Aubert et Duval



» 16 SEPTEMBRE - TOULOUSE

Signature du contrat régional de la filière santé



» 1^{ER} OCTOBRE - TOULOUSE

Séminaire sur l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA



» 14 OCTOBRE - TOULOUSE

Inauguration du salon SIANE



» 20 NOVEMBRE - LOT

Semaine de l'industrie, visite du préfet de région dans le Lot



» 11 DÉCEMBRE - TOULOUSE

Le PRST Tour



» ACCOMPAGNER

l'industrie régionale et ses transformations

La DREETS agit au service du développement économique, en appui aux filières stratégiques de l'industrie régionale et aux projets d'investissements structurants, contribuant ainsi à l'objectif de réindustrialisation et de souveraineté industrielle. Elle soutient les grandes transformations, numérique et écologique, du tissu industriel, porte les enjeux de sécurité économique et accompagne les entreprises en difficulté.

Chiffres clés



FRANCE 2030 VOLET NATIONAL

973 lauréats soutenus depuis 2021 en Occitanie

2,4 milliards d'euros d'aides allouées

FRANCE 2030 VOLET RÉGIONAL

189 lauréats soutenus depuis 2022

48,5 millions d'euros d'aides allouées

Soutenir la compétitivité des filières stratégiques : la région Occitanie, 3^{ème} région bénéficiaire du plan d'investissement France 2030

Lancé fin 2021 et doté de 54 milliards d'euros, le plan d'investissement France 2030 vise à renforcer la capacité d'innovation de l'industrie française, à favoriser l'investissement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique de l'industrie.

Au 31 décembre 2025, l'Occitanie compte 973 lauréats soutenus à hauteur de 2,4 milliards d'euros d'aides.

La DREETS participe au déploiement de France 2030, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des filières stratégiques régionales (aéronautique, santé, spatial, mobilités, numérique, énergies, agroalimentaire...) et de soutien à l'innovation.

À côté des appels à projets nationaux, il existe par ailleurs un volet régionalisé de France 2030, doté en Occitanie de 88 millions d'euros et financé à parts égales par l'État et le Conseil régional. Au 31 décembre 2025, ce sont 189 lauréats qui ont été sélectionnés et bénéficient d'un soutien à hauteur de 48,54 millions d'euros d'aides dans le cadre de ce volet régionalisé.

Favoriser la réindustrialisation, accompagner les projets à enjeux

L'industrie est un des piliers de l'économie occitane, avec plus de 220 000 emplois, et près 20 000 emplois créés sur les 10 dernières années. Elle représente environ 10 % de l'emploi salarié en Occitanie.

Depuis plusieurs années, l'Occitanie apparaît comme une des régions les plus dynamiques en matière d'industrie. En 2025, le baromètre industriel de l'État fait apparaître 10 ouvertures et extensions significatives d'usines dans la région, nettes des fermetures. Depuis 2022, l'Occitanie a enregistré 50 ouvertures nettes ou extensions significatives de sites industriels.

Pour accélérer cette dynamique, une quinzaine de projets structurants pour le territoire font l'objet d'un appui renforcé, avec un chef de projet dédié à la DREETS et un correspondant à la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour lever les obstacles et optimiser la mobilisation des soutiens publics.

Par ailleurs, plusieurs filières stratégiques font l'objet d'un suivi conjoint Etat/Conseil régional avec une feuille de route commune (aéronautique, spatial, santé, mobilités...) en cohérence avec les contrats de filière nationaux.

Enfin, des plans d'action sont mis en place pour répondre aux difficultés de recrutement, notamment dans le cadre de l'AMI « compétences et métiers d'avenir (CMA) » de France 2030. Les projets soutenus, qui ont fait l'objet d'un accompagnement et d'un soutien actif par la DREETS, visent le développement d'une offre de formation renouvelée sur les métiers de l'aviation décarbonée, de la bioproduction de médicaments, de l'hydrogène, de l'éolien en mer...

A l'occasion de la 14^e édition de la Semaine de l'industrie, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie et préfet de la Haute-Garonne, s'est rendu dans le Lot. Cette journée a mis en lumière plusieurs acteurs industriels majeurs du territoire, avec la visite de SNCF Réseau à Biars-sur-Cère/Bretenoux et de sa nouvelle unité d'imprégnation de traverses soutenue par l'ADEME, du site ANDROS, entreprise incontournable de l'agroalimentaire, ainsi que de THIOT Ingénierie à Puybrun, entreprise spécialisée dans la physique des chocs et accompagnée dans le cadre de France Relance.



↳ Visite de l'usine de traverses SNCF Réseau - Biars-sur-Cère - 20 novembre 2025



Chiffres clés

DÉCARBONATION ET SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DE L'INDUSTRIE

72 gros émetteurs industriels de gaz à effet de serre suivis par un agent de la DREETS ou de l'ADEME

33 projets financés et/ou en cours de maturation pour 665 kt/an de CO2 potentiellement évitées (58 % de l'objectif COP)

2 300 entreprises industrielles ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique dans le cadre des missions confiées par l'État aux chambres consulaires, 2 fois plus qu'en 2024

35 entreprises sur les 110 identifiées comme étant à forts enjeux pour la sobriété hydrique ont été rencontrées ; parmi elles, 20 ont déjà mené des actions ou portent des projets d'investissement pour la sobriété hydrique

Plus de 800 entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif EDEC dans 4 filières : construction, entreprises de proximité, automobile, économie sociale et solidaire

Soutenir la décarbonation et la sobriété hydrique de l'industrie

La DREETS copilote avec le Conseil régional, en lien étroit avec l'ADEME, le groupe de travail « Mieux produire dans l'industrie ». Ce groupe définit et met en œuvre, dans le cadre de la COP Occitanie, les actions dédiées à la transformation écologique de l'industrie.

Ces actions ont notamment permis, en 2025, d'accompagner 33 projets de décarbonation représentant une réduction de 665 kt des émissions de CO2 d'ici à 2030, soit 58 % de l'objectif de réduction fixé pour l'industrie régionale. Au-delà, 2 300 entreprises parmi les petits émetteurs industriels, ont été sensibilisés à la décarbonation de l'industrie en 2025.

En 2025, la DREETS, la DREAL et les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ont par ailleurs construit une feuille de route pour inciter et soutenir les efforts de sobriété hydrique des sites industriels présentant les plus forts enjeux en cas de pénurie d'eau.

ZOOM SUR



Une feuille de route pour la sobriété hydrique de l'industrie

Devant les tensions hydriques particulièrement fortes rencontrées ces dernières années en Occitanie, la DREETS, la DREAL et les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse ont construit ensemble une feuille de route régionale pour accompagner les entreprises industrielles dans leurs efforts de sobriété hydrique. Cette feuille de route vise d'abord à identifier les entreprises industrielles qui présentent les plus forts enjeux au regard de leur impact sur la ressource et de leur vulnérabilité au risque de pénurie d'eau. Dans un deuxième temps, elle doit permettre d'accompagner ces industriels dans la mise en œuvre de plans de sobriété hydrique – identification des besoins, accompagnement dans le montage des projets – et de soutenir les projets structurants en mobilisant les financements des agences de l'eau.

110 entreprises prioritaires à forts enjeux ont été identifiées, qui représentent 15 000 emplois. En 2025, 35 de ces entreprises ont été rencontrées, parmi lesquelles 20 ont déjà mené des actions ou portent des projets d'investissement pour la sobriété hydrique.

La feuille de route a été officiellement présentée le 23 juillet 2025, lors de la visite de Pierre-André Durand, préfet de région, sur le site d'Aubert & Duval, à Pamiers, entreprise déjà engagée dans des actions de sobriété hydrique et porteuse de nouveaux projets d'optimisation.

La feuille de route s'inscrit dans les actions de la COP Occitanie sur l'adaptation au changement climatique.

Protéger les actifs stratégiques des entreprises régionales

Le service économique de l'État en région (SEER) contribue à la protection des actifs stratégiques de l'économie régionale face aux menaces d'ingérence étrangère (captation de propriété intellectuelle, déstabilisation financière principalement). Les deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE) coordonnent l'action de l'État en région dans ce domaine. Ils constituent le prolongement en région du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE), service à compétence nationale de la direction générale des entreprises.

Au-delà des actions de détection et de remédiation consécutives aux alertes (plus de soixante alertes caractérisées en Occitanie), et du contrôle des investissements étrangers, les DISSE ont sensibilisé plus de 1 500 personnes aux enjeux de sécurité économique. Ils animent le réseau des référents à la sécurité économique dans l'écosystème occitan, lequel a été élargi en 2025 aux CCI, et sera étendu en 2026 aux organismes nationaux de recherche (ONR).

Les 18 décembre 2024 à Toulouse et le 19 mars 2025 à Montpellier, dans le cadre de son tour de France, Geoffroy Roux de Bézieux est venu en Occitanie pour présenter son rapport rédigé à la demande du Président de la République sur la sécurité économique des entreprises.



- Lancement du plan pour la sobriété hydrique dans l'industrie - Aubert Duval - Pamiers - 23 juillet 2025



Renforcer l'appropriation de l'intelligence artificielle dans les entreprises d'Occitanie

Dans le cadre du plan national Osez l'IA, la DREETS s'emploie à renforcer l'acculturation et l'adoption de l'IA au sein des entreprises régionales. L'objectif : faciliter l'intégration d'usages numériques simples et utiles, en particulier pour les TPE-PME et améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement.

L'action s'est concentrée sur 4 axes :

- ▶ la mise en visibilité de l'offre de solutions disponibles au niveau régional, avec la publication du panorama de l'IA en Occitanie ;
- ▶ la sensibilisation des entreprises, qui repose largement sur l'action des chambres de commerce et d'industrie (3 600 entreprises sensibilisées en 2025). Il en ressort un intérêt marqué pour les usages liés à la relation client, au marketing et à l'automatisation ;
- ▶ le conventionnement avec plusieurs opérateurs de compétences (OPCO) pour former les PME et leurs salariés à l'IA, notamment dans le champ de l'économie de proximité, de la construction, du commerce ou de l'agriculture et des industries agroalimentaires ;
- ▶ la création d'un réseau de 91 ambassadeurs IA en Occitanie, qui ont vocation à sensibiliser et accompagner les TPE/PME.

Le panorama régional a également permis d'illustrer un certain nombre de cas d'usages et de mettre en perspective les offreurs de solutions en région.

De plus, dans le cadre de France 2030 régionalisé, la DREETS et le Conseil régional soutiennent la compétitivité de la filière numérique. 15 projets d'innovation ont été sélectionnés en 2025 dans les domaines de la transition numérique, l'IA, le big data, l'EdTech (technologies éducatives), sachant que de nombreux projets attribués à d'autres filières comportent une part importante de numérique (santé numérique, eau, robotique...).

Enfin, à la suite de plusieurs échanges avec le gouvernement andorran, Andorra Digital et Andorra Business, la DREETS a accompagné une délégation d'une vingtaine d'entreprises occitanes du numérique en Andorre le 28 mars 2025, afin d'impulser une coopération entre entreprises des deux territoires.



Chiffres clés

APPUI AUX ENTREPRISES

130 entreprises accompagnées par les CRP

15 projets industriels structurants pour le territoire bénéficiant d'un suivi renforcé

10 ouvertures nettes ou extensions significatives de sites industriels en 2025

1 500 acteurs économiques sensibilisés aux enjeux de sécurité économique

3 600 entreprises sensibilisées à l'IA en 2025

91 ambassadeurs IA en Occitanie



▶ Lancement du réseau des ambassadeurs de l'IA - Toulouse - 17 avril 2026



Accompagner les entreprises en difficulté

Au sein de la DREETS, sous l'égide du préfet de région, deux Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) sont chargés d'accompagner les entreprises en difficulté, en particulier les entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

Le contexte d'incertitude (notamment sur le plan géopolitique), les difficultés de certains secteurs comme l'automobile et plus généralement le ralentissement de l'économie conduisent à un certain attentisme de la part des chefs d'entreprises. Dans ce contexte, la détection précoce des difficultés des entreprises est restée la priorité pour les CRP en 2025. Cela s'est traduit notamment par l'organisation d'une réunion régionale le 14 mai 2025, sous l'égide du préfet de région, qui a permis d'informer les entreprises et leurs représentants sur les dispositifs mobilisables, et plus globalement par une présence forte sur le terrain, notamment dans les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI).

En 2025, ce sont 130 entreprises qui ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe des CRP. Les difficultés identifiées sont diverses : chiffre d'affaires en baisse ou sans visibilité, problèmes de rentabilité, endettement ne permettant pas faire face aux créanciers, ni d'investir.

Perspectives 2026

- ▶ Accélérer la décarbonation et la transition écologique de l'industrie, en préservant la compétitivité des entreprises
- ▶ Soutenir la réindustrialisation, en accompagnant les 15 projets industriels structurants pour le territoire
- ▶ Déployer le plan « Osez l'IA » et suivre les projets d'implantation de datacenters
- ▶ Relancer le comité de filière aéronautique, qui réunit les pouvoirs publics, les donneurs d'ordres et les sous-traitants de la filière
- ▶ Développer une stratégie industrielle pour l'éolien flottant
- ▶ Piloter les contrats de filière Etat-Conseil régional dans le spatial, la santé, les mobilités.
- ▶ Structurer un réseau de référents sur la sécurité économique et l'étendre aux organismes nationaux de recherche (ONR)
- ▶ Renforcer le suivi des 250 start-ups « deeptech », en assurant un appui renforcé pour 20 d'entre elles



➤ Réunion des acteurs économiques - 14 mai 2025 - Toulouse

» METTRE EN ŒUVRE

la loi pour le plein emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la réponse aux besoins des entreprises par une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi dans le cadre du réseau pour l'emploi.

Il s'agit en particulier de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi au travers d'un dispositif d'orientation, de contractualisation et d'accompagnement rénové et plus intensif.

L'année 2025 a été celle de la mise en place effective du réseau pour l'emploi (RPE), désormais pleinement opérationnel, et du déploiement des nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. La DREETS s'est fortement mobilisée, au côté de ses partenaires, pour atteindre ces deux objectifs-clés.

Le réseau pour l'emploi : une gouvernance désormais en place, au service des territoires, des entreprises et des demandeurs d'emploi

En Occitanie, la gouvernance du réseau pour l'emploi s'organise à trois niveaux : 1 comité régional pour l'emploi (CRPE), garant de la cohérence d'ensemble, 13 comités départementaux pour l'emploi (CDPE) et 37 comités locaux pour l'emploi (CLPE), chargés de décliner l'accompagnement des publics et la réponse aux besoins de recrutement des employeurs au plus près des territoires, en lien étroit avec les collectivités.

L'année 2025 a permis l'élaboration de feuilles de route à chaque échelon territorial avec l'ensemble des acteurs du RPE, désormais traduites en premières actions opérationnelles.

Le CRPE, sous la co-présidence du préfet de région et de la présidente du Conseil régional, s'est doté de sa propre feuille de route (cf. encadré p.14) constituée de 6 chantiers prioritaires travaillés en lien étroit avec les partenaires sociaux et les acteurs du réseau pour l'emploi.

Le CRPE assure par ailleurs l'animation et l'outillage de la gouvernance territoriale. En 2025, la DREETS et ses partenaires – Conseil régional, France Travail, Association régionale des missions locales, Cheops Occitanie – ont ainsi organisé 6 webinaires pratiques et 2 séminaires régionaux à destination des équipes en département.

En 2026, cette dynamique sera poursuivie, avec pour objectif de renforcer la coopération entre acteurs, le partage des bonnes pratiques et l'évaluation de l'impact des actions conduites. Un cycle de 4 séminaires interdépartementaux accompagnera les comités territoriaux vers un pilotage par l'impact.



6 chantiers prioritaires arrêtés par le comité régional pour l'emploi

1 Accompagner le déploiement de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans les départements

100 % des bRSA doivent avoir signé leur contrat d'engagement au 31 décembre 2026 et 30 000 parcours d'accompagnement intensif doivent être déployés

2 Renforcer l'accès, le maintien dans l'emploi et l'inclusion durable des travailleurs de 50 ans et +

Améliorer le taux d'emploi des seniors de 2 points d'ici à fin 2027 (taux d'emploi des 50-64 ans en Occitanie en 2024 : 60,7 %)

3 Proposer une offre de services traitant de la levée des freins à la mobilité

4 Assurer la montée en puissance de la démarche « Team RH Occitanie » et de ses équipes de proximité sur l'ensemble du territoire

Accompagner 2 000 entreprises occitanes par an dans le cadre de Team RH

5 Renforcer l'articulation entre les besoins de recrutement des entreprises et les dispositifs d'accompagnement des publics

Déployer au moins 1 Parcours Métier ciblé sur un métier en tension dans chaque CLPE occitan d'ici à fin 2027

Les Parcours Métiers sont des parcours coconstruits par les membres du RPE en réponse à des besoins de recrutement réguliers sur des métiers en tension du territoire. Ils ont vocation à être expérimentés et testés avant d'être intégrés dans l'offre de droit commun du Réseau pour l'emploi.

6 Renforcer l'adéquation et la territorialisation de l'offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi

Déployer un outil améliorant l'adéquation entre les besoins en compétences des entreprises et des territoires et l'offre de formation à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi



Technicien de Quercy Réfrigération (Tarn-et-Garonne)

ZOOM SUR

Trois actions concrètes portées par les CLPE

Ariège – Former les techniciens de maintenance de demain : une réponse rapide aux besoins industriels par une formation ciblée

Au début de l'année 2025, les équipes de proximité du réseau pour l'emploi ont conduit un diagnostic territorial pour répondre aux difficultés de recrutement de techniciens de maintenance dans l'industrie ariégeoise. Plus de 80 entreprises ont été interrogées ; 15 ont fait part de 24 besoins de recrutement à court terme, dont 8 immédiats. En l'absence d'offre locale, une Préparation opérationnelle à l'emploi collective a été coconstruite avec les OPCO 2i et OCAPIAT et mise en œuvre par le GRETA. La formation de 280 heures, dont 70 en entreprise, prépare l'entrée en contrat de professionnalisation. Elle s'est déroulée du 3 novembre 2025 au 9 janvier 2026. L'association Rebonds accompagne la sécurisation des parcours.



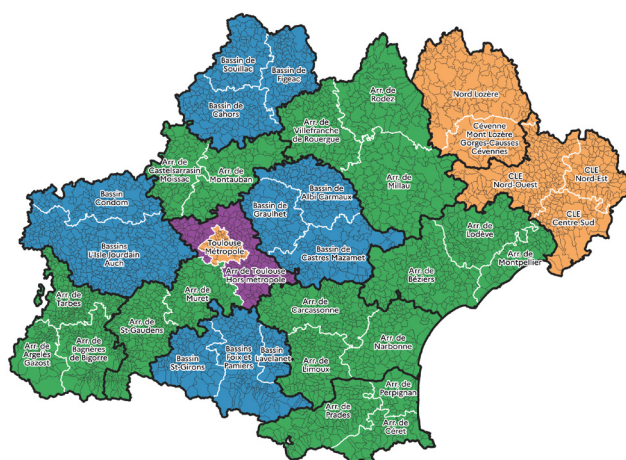
➤ Réunion en Ariège

Tarn-et-Garonne – Relancer une formation stratégique en froid industriel, pour sécuriser les recrutements de la filière

La fermeture de la formation BTS TIFI (technicien d'intervention en froid industriel) a laissé le territoire sans offre locale malgré des besoins de main d'œuvre persistants. Le CLPE de Castelsarrasin a conduit un diagnostic partagé auprès d'une vingtaine d'entreprises, confirmant 10 besoins

Zonage support

- Arrondissement
- Autre
- Bassin d'emploi
- EPCI



de recrutement, dont 3 immédiats. Une formation multimodale de niveau 4 a été conçue avec l'AFPA, associant centre de formation, entreprise et AFEST. D'une durée totale de 1 290 heures, elle est financée par le Conseil régional via le dispositif Innov'Emploi Recrutement. 8 entreprises se sont engagées pour 10 postes. La formation a démarré le 15 décembre 2025 et se poursuit jusqu'en septembre 2026.

Gard – Lever le frein linguistique pour accéder à l'emploi

Dans plusieurs quartiers prioritaires du Gard, la barrière linguistique limite l'accès à l'emploi des étrangers primo-arrivants, notamment dans les secteurs en tension. Le CLPE Centre-Sud du Gard a ciblé ce frein comme prioritaire. Avec l'appui du CEREGARD, un parcours linguistique de maîtrise du français à visée professionnelle a été structuré sous forme de préparation opérationnelle à l'emploi. Il combine 200 heures de formation linguistique et 250 heures de tutorat en entreprise, avec un engagement de recrutement à l'issue du parcours. L'action est déployée depuis novembre 2025 à Beaucaire. Elle sera étendue en 2026 à d'autres territoires du Gard.

L'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA : un levier essentiel pour répondre aux besoins de l'économie

Depuis le 1^{er} janvier 2025, tous les bénéficiaires du RSA sont automatiquement inscrits à France Travail. La loi pour le plein emploi a réformé les parcours d'accompagnement afin de les rendre plus personnalisés et plus intensifs. Cette réforme porte l'ambition d'une transformation profonde et d'une augmentation significative du taux de retour à l'emploi grâce à un accompagnement renforcé pour ceux qui en ont le plus besoin, combinant recherche d'emploi et, le cas échéant, levée des freins sociaux.

La DREETS a mis en place, avec France Travail, une animation régionale à destination des conseils départementaux, des équipes de France Travail et des DDETS(PP) pour appuyer le déploiement de la réforme, et partager les bonnes pratiques. Cette animation s'est concrétisée par un webinaire régional en juillet et un séminaire autour de la mise en œuvre de l'accompagnement intensif en octobre.

La DREETS a, par ailleurs, accompagné les DDETS(PP) des 13 départements de la région pour leur permettre de construire avec France Travail et leur Conseil départemental une stratégie de déploiement alignée sur le cadre national, efficace et adaptée aux enjeux locaux. Cet accompagnement a été nourri par les retours d'expériences des territoires pilotes en Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées qui expérimentent l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA depuis 2023 et 2024, avec de très bons résultats en termes de taux d'insertion dans l'emploi.

Onze conseils départementaux d'Occitanie ont signé avec l'État une Convention Insertion Emploi couvrant la période 2025-2027. Plus de 11 millions d'euros ont ainsi été investis par l'État en Occitanie en 2025, en complément des crédits mobilisés par les conseils départementaux, pour soutenir l'évolution et l'intensification des parcours d'accompagnement.

Grâce à ces actions, près de 30 000 parcours d'accompagnement intensifs ont été déployés dès 2025 en Occitanie sous la responsabilité de France Travail ou des conseils départementaux. Ces accompagnements, ciblés sur les publics qui en ont le plus besoin, se caractérisent par la mise à disposition d'un référent d'accompagnement dont la taille du portefeuille est réduite (au plus 70 bénéficiaires pour France Travail),

Perspectives 2026

- ▶ Renforcer les dynamiques engagées, en intensifiant la collaboration entre les acteurs territoriaux, en développant une culture commune de l'impact
- ▶ Poursuivre le déploiement de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA (BRSA) : 100 % des BRSA orientés vers un référent et signataires d'un contrat d'engagement d'ici fin 2026
- ▶ Déployer des « parcours métiers » pour orienter les publics en recherche d'emploi vers les métiers en tension, en s'appuyant sur les expérimentations en cours
- ▶ Mettre en place des outils de remontée et d'analyse des besoins de formation, notamment issus des concertations territoriales
- ▶ Consolider l'action de Team RH et des équipes de proximité, pour améliorer l'appui RH aux petites entreprises

la contractualisation d'un plan d'action intégrant un nombre d'heures d'activités renforcé, adapté à la situation de la personne (15h en cible), et des points de contact réguliers entre la personne et son référent (2 entretiens mensuels en cible).

La DREETS continuera d'accompagner le déploiement de la réforme en 2026. L'objectif sera de veiller à ce que l'ensemble des bénéficiaires du RSA (y compris les plus anciens) puissent effectivement bénéficier de la réforme, et de consolider les partenariats locaux entre les DDETS, les conseils départementaux et France travail.



▶ Séminaire Accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA - Toulouse - 1^{er} octobre 2025

» ACCOMPAGNER

l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

La DREETS finance une offre d'accompagnement dédiée pour permettre aux publics éloignés de l'emploi de reprendre confiance, de trouver leur voie et de se former.



Les jeunes, un public au cœur de l'action du réseau DREETS/ DDETS(PP) en Occitanie

L'Occitanie compte 107 550 jeunes de moins de 26 ans inscrits à France Travail, soit 18 % de la demande d'emploi. L'année 2025 a été marquée, dans un contexte d'incertitudes économiques, par une augmentation du nombre de jeunes inscrits à France Travail, qui s'explique pour partie par un effet mécanique lié à l'inscription obligatoire des jeunes en parcours d'accompagnement, et pour partie par un ralentissement des embauches.

La DREETS et les DDETS soutiennent un ensemble d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment via le financement des missions locales, et du Contrat d'engagement jeunes (CEJ) qu'elles portent avec France Travail, du réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance et des Ecoles de production.

Concrètement, en 2025, les missions locales occitanes ont accueilli 183 565 jeunes pour un premier contact. Elles ont accompagné 113 713 jeunes de moins de 26 ans, dont 41 569 en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), 23 709 en Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), et 10 798 en Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO).

En 2025, face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi parmi les jeunes, la DREETS Occitanie s'est par ailleurs mobilisée sur trois priorités majeures pour améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie : le repérage et l'accompagnement précoce des jeunes décrocheurs, l'inscription et l'orientation des jeunes demandeurs d'emploi à France Travail, le renforcement de la qualité et de la performance des dispositifs financés par l'Etat en insistant tout particulièrement sur la relation des jeunes à l'entreprise.

Repérage et accompagnement précoce des jeunes

En 2025, la DREETS a poursuivi le financement des actions conduites par les missions locales au titre de l'obligation de formation des mineurs. Durant l'année scolaire 2024-2025, plusieurs dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire sont venus compléter l'offre de service associée à l'obligation de formation, dans une logique de décloisonnement entre milieu scolaire et milieu professionnel, afin de réduire les sorties du

système scolaire sans solution d'accompagnement identifiée :

- ▶ « Tous droits ouverts » permet de construire une réponse partenariale autour de l'élève décrocheur en faisant intervenir des acteurs extérieurs à l'Éducation nationale, tout en maintenant l'élève sous statut scolaire pendant une période définie.
- ▶ « Avenir pro » propose aux élèves en dernière année de CAP ou de baccalauréat professionnel un accompagnement pour se préparer à la vie active, sous forme d'ateliers collectifs et entretiens individuels organisés par France Travail et les missions locales.

La mobilisation des 26 missions locales d'Occitanie autour de ces dispositifs a été inscrite dans les objectifs prioritaires fixés par la DREETS au titre de leur financement annuel.

Depuis la rentrée 2025, le dispositif complémentaire « Avenir Pro + » est déployé progressivement afin d'accompagner les élèves restés sans solution à l'issue des examens pour trouver un emploi, un contrat d'apprentissage ou tout autre parcours en cohérence avec leur projet professionnel.

Par ailleurs, l'année 2025 a permis d'accompagner 1 456 jeunes en rupture dans le cadre des dispositifs O2R (offre de repérage et de remobilisation) et CEJ Jeunes en Rupture (CEJ JR). Avec la clôture de ce dernier dispositif, les actions de repérage et de remobilisation des jeunes en rupture sont progressivement reprises par les opérateurs O2R financés par la DREETS.

L'inscription à France Travail et l'orientation des jeunes demandeurs d'emploi

La loi pour le plein emploi a profondément revu les modalités d'inscription et d'orientation des demandeurs d'emploi, et notamment des jeunes. Désormais l'inscription à France Travail des jeunes en parcours d'accompagnement est obligatoire afin de permettre à chacun de disposer de l'accompagnement vers l'emploi dont il a besoin.



Un renforcement du pilotage et de la qualité de l'accompagnement

Dans un contexte de ressources contraintes, l'objectif est de cibler les dispositifs sur les publics qui en ont le plus besoin, et d'augmenter le taux de sorties positives, vers l'emploi ou la formation.

En 2025, les Ecoles de la deuxième chance (E2C) ont accueilli 1 227 jeunes, dont 93 % de non-diplômés. On dénombre en moyenne 44 % de sorties positives, dont 31 % qui ont trouvé un emploi ou ont commencé un apprentissage en alternance, alors qu'il s'agit initialement de jeunes décrocheurs. L'amélioration du taux de sorties positives et l'intégration des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (qui représentent seulement 26 % des entrées en E2C) restent des axes de progrès.

Concernant les missions locales, 38,6 % des jeunes en fin de parcours Contrat d'engagement jeunes (CEJ) ont trouvé un emploi ou ont commencé un apprentissage en alternance. À partir de 2026, 10 % des financements régionaux des missions locales seront attribués selon des critères de qualité d'accompagnement et de résultats, avec l'objectif d'augmenter la part de sorties positives.





Une place centrale donnée à l'immersion en entreprise dans les accompagnements

L'objectif est de systématiser les contacts avec les entreprises dès le début du parcours : visites, rencontres employeurs, immersions, intérim, alternance... Le déploiement de parcours d'accompagnement vers les métiers en tension, dans chaque département, doit y contribuer.

Par ailleurs, la DREETS, PRISM'EMPLOI, l'ARML, AKTO et le FASTT ont renouvelé leur engagement dans le projet « Mission Jeunes » qui propose aux jeunes des missions d'intérim complétées par des actions d'accompagnement, afin d'accélérer leur insertion professionnelle. Les jeunes accèdent ainsi à des postes auxquels ils n'auraient pas eu accès en raison d'un manque d'expérience professionnelle, ou d'une formation ne correspondant pas précisément au poste ciblé.

Parallèlement, certains conseillers des missions locales ont intégré les « équipes de proximité RH » chargées d'aller au-devant des entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement, ce qui contribue à la détection de nouvelles opportunités pour les jeunes. Le renforcement de la relation aux entreprises constitue l'une des 5 priorités qui ont été fixées aux missions locales au titre de leur financement par la DREETS en 2025, et sera à nouveau au cœur des priorités pour 2026.



Chiffres clés

JEUNES

113 713 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par une mission locale ;

41 569 entrées en PACEA (mission locale) ;

31 908 entrées en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), missions locales et France Travail confondus ;

10 798 entrées en Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO) en mission locale.

1 227 jeunes accueillis en E2C en 2025, dont 73 % de non diplômés

31 % des jeunes sortant d'E2C en 2025 ont trouvé un emploi ou ont commencé un apprentissage en alternance

38,6 % des jeunes en fin de parcours Contrat d'engagement jeunes (CEJ) ont trouvé un emploi ou ont commencé un apprentissage en alternance

Perspectives 2026

JEUNES

- ▶ Déployer des « parcours métiers » dans les bassins d'emploi pour orienter les jeunes et les demandeurs d'emploi vers les métiers en tension
- ▶ Généraliser « Avenir Pro » (interventions de conseillers de France Travail ou des missions locales dans les lycées professionnels)
- ▶ Systématiser une expérience en entreprise dans les deux premiers mois d'un contrat d'engagement jeune (CEJ)
- ▶ Proposer aux jeunes NEET des immersions au sein des CFA pour favoriser leur accès à l'apprentissage, en capitalisant sur l'expérimentation lancée dans le Tarn
- ▶ Mobiliser l'intérim pour permettre aux jeunes d'accéder à des premières expériences professionnelles
- ▶ Mieux mobiliser les dispositifs d'accompagnement (CEJ, E2C, mentorat...) au service des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- ▶ Renforcer les actions de prévention en santé / sécurité au travail au bénéfice du public jeunes, en lien avec les autres acteurs de la prévention (CARSAT, MSA, OPPBTP...)

ZOOM SUR



Favoriser l'emploi des salariés de 50 ans et plus

En Occitanie, comme au niveau national, les personnes de 50 ans et plus présentent un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne : 69 % des 50-64 ans sont en activité, mais seulement 37 % des 60-64 ans, alors que la moyenne européenne est de 53 % sur cette dernière tranche d'âge. Ce public, moins formé et plus exposé à l'usure professionnelle, est surreprésenté parmi les demandeurs d'emploi de longue durée, alors même que les entreprises connaissent de fortes tensions de recrutement et ont besoin de leurs compétences.

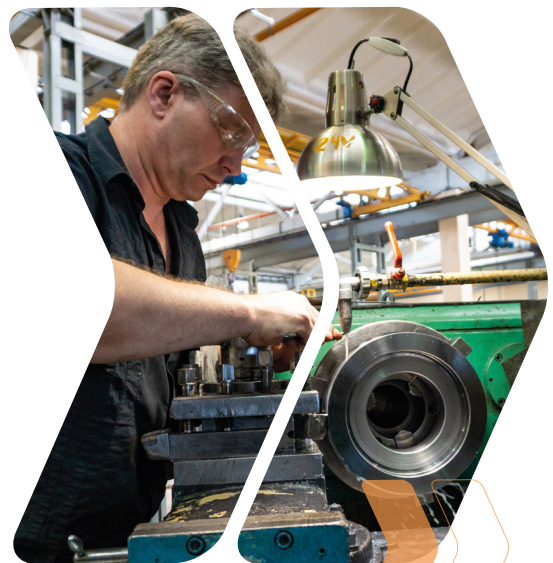
Dans le sillage du plan national pour l'emploi des 50 ans et plus, une feuille de route régionale a été élaborée par la DREETS, avec le Conseil régional et France Travail pour lutter contre les stéréotypes, favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles et faciliter les reconversions.

En 2025, la DREETS a en particulier accompagné l'extension du dispositif Remob'Séniors de l'AFPA, désormais déployé dans 7 départements. Elle a également soutenu 7 projets territoriaux portés par les comités locaux pour l'emploi, et financé, avec le MEDEF Occitanie, le lancement d'un réseau de 120 référents séniors en entreprises pour partager les bonnes pratiques et sensibiliser les entreprises sur le maintien en emploi des 50 ans et plus.



Le 11 juin 2025, l'événement « Faisons de l'expérience des 50 ans et +, un atout pour les entreprises », organisé à la préfecture, a mis en lumière les enjeux de recrutement, de gestion des fins de carrière et de maintien en emploi. Les témoignages d'entreprises ont permis d'illustrer quelques bonnes pratiques pour donner aux seniors toute leur place dans le monde du travail.

Dans le prolongement de cette rencontre, plus d'une trentaine d'événements réunissant entreprises et demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ont été organisés en Occitanie par France Travail et les clubs «Les entreprises s'engagent» au dernier trimestre 2025.



L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : un enjeu de fluidification des parcours

Le taux d'accès à l'emploi à 6 mois des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) atteint 17,3 % en Occitanie. S'il s'agit d'un résultat conforme à la moyenne nationale (17,5 %), il reste néanmoins très en deçà du taux d'accès à l'emploi tous demandeurs d'emploi confondus (34,2 %). La DREETS pilote et finance des dispositifs visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Avec la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, l'orientation en milieu ordinaire de travail (en entreprise dite « classique ») devient un droit universel. Chacun est présumé pouvoir travailler en milieu ordinaire. Ainsi, les personnes reconnues handicapées recevront un accompagnement adapté, dispensé par France Travail en lien avec Cap emploi, et pourront envisager différentes options : emploi ordinaire en entreprise classique avec ou sans mobilisation du dispositif de l'emploi accompagné, entreprise adaptée (EA), établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT)...

A compter du 1^{er} janvier 2027, l'orientation vers un ESAT, relevant de l'emploi protégé, sera proposée par France Travail, en collaboration avec les Cap emploi et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) lorsque le diagnostic professionnel réalisé en lien avec la personne aura permis notamment par des immersions de l'identifier comme l'environnement professionnel le plus adapté.

Par ailleurs, les dispositifs de transition entre EA et entreprises « classiques » sont pérennisés : le « CDD tremplin » et l'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT).

C'est dans ce contexte que la DREETS, en partenariat avec l'ARS, France Travail et le réseau pour l'emploi, a organisé, le 5 juin 2025 à Montpellier, une conférence régionale qui a réuni les établissements sociaux et médico-sociaux (ESAT, DITEP, IME) autour d'un objectif partagé : renforcer les coopérations avec le milieu ordinaire, et structurer les passerelles nécessaires à l'insertion professionnelle de tous les publics.

L'Occitanie compte 95 entreprises adaptées, qui accompagnent 3 354 personnes en situation de handicap. Elles constituent une passerelle privilégiée vers l'emploi en milieu ordinaire des personnes du secteur dit « protégé »



➤ Conférence régionale sur les parcours d'insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés - Montpellier - 5 juin 2025

qui le souhaite, et proposent notamment à cet effet le « CDD Tremplin », conçu pour favoriser le rebond dans une entreprise « classique » (142 parcours financés en 2025).

L'insertion par l'activité économique : une mobilisation accrue sur la réponse aux tensions de recrutement

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à leur permettre d'accéder à l'emploi. En Occitanie, le secteur compte 408 structures, représentant 5 634 équivalents temps plein, et ayant permis d'accueillir 19435 personnes en 2025.

Après plusieurs années marquées par le développement de l'offre d'insertion, l'action de l'État s'inscrit désormais dans une logique de consolidation, et met l'accent sur le pilotage qualitatif des parcours, orientés autant que possible vers les besoins de recrutement des entreprises. Cette évolution se traduit par une attention accrue portée à la structuration des accompagnements et aux résultats en matière de sorties vers l'emploi et la formation.

Afin de répondre aux besoins de recrutement identifiés dans plusieurs secteurs d'activité et de renforcer les débouchés vers l'emploi durable et la formation, une convention régionale a été signée avec le Coorace fin 2025 pour le déploiement du dispositif ZEST en Occitanie. Ce dispositif permet de structurer des parcours sectoriels associant accompagnement socio-professionnel, formation et mise en situation de travail, en lien avec les acteurs économiques des territoires.

Le déploiement de ZEST constitue un levier opérationnel qui sera étendu en 2026 au service de l'amélioration des parcours d'insertion, en favorisant des sorties vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Mieux insérer dans l'emploi les étrangers primo-arrivants en situation régulière

Accompagner et favoriser les parcours d'insertion professionnelle constitue un objectif prioritaire pour favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants en situation régulière, et peut également constituer une réponse aux difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs d'activité.

En Occitanie, 8 622 signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ont été accueillis en 2025. Au total, on compte 12 000 signataires du CIR inscrits à France Travail dans notre région, avec un taux d'accès à l'emploi de 36 % à 6 mois, comparable à celui des autres demandeurs d'emplois.

L'insertion professionnelle des primo-arrivants mobilise de nombreux acteurs relevant des politiques de l'emploi, de la formation et de l'intégration. Dans ce contexte, une feuille de route a été établie visant une meilleure articulation des acteurs et des dispositifs, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de limiter les ruptures dans les trajectoires d'insertion. Un séminaire multi-acteurs consacré à cet enjeu a été organisé le 7 juillet 2025 en présence de France Travail, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), de plusieurs missions locales, DDETS(PP) et opérateurs du programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés).

Par ailleurs, la DREETS, en lien étroit avec les DDETS(PP), s'attache à développer une offre d'accompagnement répondant aux besoins des étrangers primo-arrivants, notamment en matière d'apprentissage de la langue. Ainsi, en 2025, l'appel à projets « Intégration » a permis de soutenir 120 actions au niveau départemental et régional, pour un montant total de 2,4 millions d'euros.

Cette impulsion a permis la poursuite et la finalisation du déploiement des plateformes linguistiques dans chaque département de la région Occitanie ; toutes sont opérationnelles à fin 2025. Par la réalisation d'une évaluation approfondie du niveau de français et par une connaissance fine de l'offre de formation du territoire, les plateformes constituent un levier majeur en faveur de la construction d'un parcours linguistique adapté pour les étrangers primo-arrivants, pour lesquels la barrière de la langue constitue un frein majeur dans l'accès à l'emploi et plus largement dans leur parcours d'intégration.

Chiffres clés



8 622 étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) accueillis en Occitanie en 2025

12 000 signataires du CIR inscrits à France Travail

36 % : c'est le taux d'accès à l'emploi à 6 mois des étrangers primo arrivants signataires du CIR inscrits comme demandeurs d'emploi

Le travail d'animation régionale confié au Carif-Oref s'est poursuivi en soutien du déploiement des plateformes linguistiques et du recensement de l'offre de formation via le site dédié Profil Occitanie (Portail Régional Occitanie Formation Illettrisme et Langue française).

Par ailleurs, la DREETS et les DDETS(PP) mobilisent la stratégie du « logement d'abord » pour accélérer l'accès à un logement stable pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). En 2025, ce sont près de 1 180 logements du parc locatif social qui ont été mobilisés pour les réfugiés en sortie d'hébergement ou en sortie du dispositif national d'accueil (DNA).

Enfin, dans le prolongement de l'instruction interministérielle du 26 juin 2025, la DREETS s'est fortement mobilisée, avec ses partenaires, pour construire une stratégie régionale pour l'insertion professionnelle des étrangers en situation régulière.

Cette stratégie vise à :

- ▶ sécuriser l'inscription à France Travail et accélérer les parcours d'insertion des étrangers primo-arrivants, notamment via la généralisation de cellules de suivi départementales multi-opérateurs et le renforcement des coopérations opérationnelles entre opérateurs ;
- ▶ structurer et renforcer l'offre d'accompagnement proposée aux EPA en accroissant la mobilisation de l'accompagnement intensif au bénéfice de ces publics et en consolidant l'offre linguistique à visée professionnelle ;
- ▶ développer les liens avec les recruteurs via la mobilisation de toutes les solutions facilitant le recrutement des EPA et le développement d'actions sectorielles visant leur insertion sur des métiers en tension.

O2R : un nouveau réseau pour repérer et remobiliser les « invisibles »

L'offre de repérage et remobilisation (O2R) vise à accompagner la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi, qui échappent aux dispositifs de droit commun et ne sont pas ou peu accompagnés par le réseau pour l'emploi.

En 2025, la DREETS Occitanie a assuré le déploiement régional de ce nouveau réseau, composé de 30 opérateurs, qui a permis l'entrée en parcours de 1 864 « invisibles ».

Les premiers chiffres font ressortir une dynamique positive d'accès à des solutions d'insertion (24 % d'accès à l'emploi), d'inscription dans les dispositifs de droit commun (19 % de rattachage au RPE), ainsi qu'un renforcement de la coordination entre les acteurs de l'accompagnement social, de l'emploi et de la formation à l'échelle territoriale.

En 2026, l'enjeu sera de consolider le réseau O2R, de sécuriser les parcours et de maintenir une forte articulation avec le réseau pour l'emploi.

Perspectives 2026

- ▶ Poursuivre le décroisement des parcours des travailleurs handicapés entre milieu protégé et milieu ordinaire
- ▶ Mieux mobiliser l'IAE au service des métiers en tension grâce au dispositif 2025
- ▶ Consolider le réseau O2R
- ▶ Déployer la stratégie régionale pour l'insertion dans l'emploi des étrangers primo-arrivants, avec l'objectif de gagner 2,5 points dans le taux d'accès à l'emploi à 6 mois (soit 38,5 %)
- ▶ Favoriser l'inscription des étrangers primo-arrivants à France Travail, en organisant une information précoce sur les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle (interventions de France Travail lors des formations civiques, remise de documentation lors de la délivrance des attestations provisoires d'instruction de CIR)
- ▶ Mobiliser une partie des places en accompagnement intensif mis en œuvre par France Travail au profit du public des étrangers primo-arrivants (ex : 25 % en Haute-Garonne)
- ▶ Optimiser l'offre de formation linguistique dans chaque département



SOUTENIR

les entreprises dans leurs besoins de recrutement

L'accompagnement des entreprises dans leurs projets de recrutements est l'un des piliers de la loi pour le plein emploi. La DREETS se mobilise, au côté du Conseil régional, de France Travail et des membres du Réseau pour l'emploi pour renforcer l'accompagnement des entreprises sur tout le spectre de leurs besoins RH.

Chiffres clés



TEAM RH

Près de **4 000 visites** sur le site et **860 besoins** émis par les entreprises

ÉQUIPES DE PROXIMITÉ RH

Plus de **1 300 entreprises** rencontrées



Team RH Occitanie, une dynamique occitane portée par le réseau pour l'emploi au service des entreprises et de leurs besoins RH

En 2025, la DREETS et ses partenaires (Conseil régional, France Travail) a poursuivi le déploiement de la plateforme Team RH Occitanie, lancée le 11 septembre 2024, qui regroupe l'ensemble de l'offre publique d'accompagnement RH des TPE / PME (<https://www.teamrh-occitanie.fr/>). Elle fédère désormais 26 partenaires (opérateurs du réseau pour l'emploi, collectivités, opérateurs de compétences, chambres consulaires...) et permet ainsi aux TPE / PME de consulter les différents dispositifs mobilisables et d'entrer rapidement en contact avec le bon interlocuteur.

Les équipes de proximité RH (EPRH) sont, depuis la genèse du projet Team RH Occitanie, le prolongement territorial de la collaboration des acteurs régionaux fédérés au sein de Team RH Occitanie. Regroupant services de l'Etat, du Conseil régional, de France Travail et d'autres partenaires selon les territoires, elles ont pour mission d'aller au-devant des TPE/PME pour répondre à leurs besoins RH, en particulier sur le volet recrutement-emploi-compétences. En 2025, plus de 1 300 entreprises ont été rencontrées par les EPRH d'Occitanie.



➤ Rencontre employeurs des services à la personne et du soin organisée par TEAM RH Occitanie - Remoulins - Gard 5 février 2026

ZOOM SUR



Les équipes de proximité RH sur le terrain

En Aveyron, une prospection dans le secteur du BTP a fait émerger des enjeux partagés par de nombreuses entreprises de ce département : une offre de formation insuffisante sur les professions d'étancheur-couvreur, des difficultés à recruter des chefs d'équipe ou la nécessité de promouvoir la féminisation des métiers de ce secteur d'activité. Les actions pour répondre à ces constats sont en cours d'identification au 1er semestre 2026. Une réunion de partage sera programmée pendant la semaine du BTP du 12 au 16 octobre 2026.

Dans le Lot, les EPRH se sont mobilisées pour accompagner une importante campagne de recrutements d'un acteur industriel du secteur aéronautique. Les travaux en cours portent sur le développement de l'attractivité du territoire et la construction de parcours de formation sur mesure.

Dans les Hautes-Pyrénées, les membres des EPRH ont travaillé avec les hôteliers lourdais dans le cadre de l'action « biens découvrir mon métier » qui a permis de mettre en visibilité du grand public les perspectives des métiers de l'hôtellerie sur un territoire mobilisé à l'année par l'accueil des pèlerins.

Une concertation unifiée sur les besoins en compétences dans les territoires

L'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires constitue un levier central de la politique de l'emploi et des compétences.

En 2025, l'État (Rectorat, DRAAF, DREETS) et le Conseil régional ont décidé d'organiser, dans chaque département, une concertation unifiée des acteurs économiques sur leurs besoins en compétences, dans le cadre du réseau pour l'emploi.

La démarche s'inscrit dans la logique du « dites-le nous une fois », et vise à mobiliser l'ensemble des outils à la main des partenaires (carte des formations professionnelles scolaires, plan régional de formation, préparation opérationnelle à l'emploi) pour répondre aux besoins des employeurs, qu'ils soient structurels ou conjoncturels.

Dans ce cadre, des consultations territoriales ont été organisées à la maille des départements et des bassins d'emploi. La DREETS et ses partenaires ont assuré, avec l'appui du CARIF-OREF Occitanie, la consolidation et la mise à disposition des données départementales sur l'offre de formation existante pour appuyer les diagnostics territoriaux et faciliter les échanges entre acteurs institutionnels, branches professionnelles et opérateurs de formation.

Les travaux engagés ont permis d'objectiver les besoins prioritaires exprimés par les territoires. Les secteurs de l'industrie, du BTP, de la santé et de l'accompagnement social, de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration ressortent dans la majorité des départements comme ayant des besoins non satisfaits en compétences. Les métiers d'aide-soignant, d'aide à domicile, de chaudronnier-soudeur et de mainteneur industriel figurent parmi les plus fréquemment cités. À moyen terme, les besoins mentionnés concernent la transition écologique, le numérique et le vieillissement de la population, confirmant la nécessité d'anticiper les évolutions de l'offre de formation.

En 2026, la DREETS, l'Éducation nationale et la DRAAF, en lien étroit avec le réseau pour l'emploi, s'efforceront d'apporter des réponses concrètes aux besoins remontés par les acteurs. Une attention particulière sera portée à la cohérence entre les différentes voies de formation, à la lisibilité de l'offre pour les acteurs locaux, et aux enjeux d'attractivité des métiers qui, parfois plus que l'offre de formation disponible, sont régulièrement le facteur limitant.



L'emploi saisonnier, un enjeu de premier plan pour la région

Selon l'Insee, l'Occitanie est la 3^e région française ayant le plus recours aux travailleurs saisonniers, avec près de 200 000 postes chaque année (pour environ 1 million en France), dont 53 % dans le secteur du tourisme au sens large et 10 % dans l'agriculture. D'après France Travail, 43 % des projets de recrutement en 2025 étaient liés à une activité saisonnière (soit un potentiel de 93 030 embauches), contre 31 % au niveau national (enquête Besoins de main d'œuvre 2025). Les difficultés de recrutement demeurent récurrentes dans ces secteurs.

Depuis janvier 2024, un accord État-Région vise à renforcer l'attractivité des emplois saisonniers, et à favoriser la continuité des parcours. Cet accord mobilise largement les partenaires pour améliorer l'accompagnement des employeurs et des saisonniers à travers plusieurs leviers : formation, mobilité, logement, pluriactivité, conditions de travail, etc.

À l'occasion du premier anniversaire de cet accord, un point d'étape a été organisé le 21 mai 2025 à Saint-Pierre-la-Mer, dans l'Aude, en amont de la saison estivale. Pierre-André Durand, préfet de région, et Florence Brutus, vice-présidente du Conseil régional en charge du tourisme durable, du thermalisme, des loisirs et du SRADDET, ont mis en lumière les actions engagées dans les territoires. Parmi celles-ci, figurent notamment des forums de l'emploi, des formations, et des actions portant sur le logement et la mobilité des saisonniers. On peut citer par exemple le Forum littoral de l'emploi



saisonnier, coorganisé par les Maisons du travail saisonnier de Pays de l'Or Agglomération et de Terre de Camargue, réunissant près de 100 recruteurs (restauration, hôtellerie, commerce, animation...) et proposant plus de 1 000 offres d'emploi.

En 2025, la DREETS a apporté son soutien technique et financier à plusieurs projets structurants, notamment la création de 3 nouvelles Maisons du travail saisonnier dans l'Aveyron, le Gers et en Lozère qui ont vocation à faire le lien entre employeurs et saisonniers, et à favoriser l'accueil de ces derniers (logement, transports). La DREETS a par ailleurs soutenu et accompagné des projets pilotes visant à renforcer la sécurisation des parcours et la promotion de la pluriactivité (agriculture et tourisme avec une expérimentation dans les Hautes-Pyrénées et sur le territoire du Grand Narbonne) avec l'appui du centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE) et le développement des solutions de logement pour les travailleurs saisonniers (création d'un poste mutualisé entre les intercommunalités Terres de Camargue et Pays de l'Or Agglomération pour faciliter l'accès au logement des saisonniers du littoral).

En 2026, la DREETS poursuivra les travaux initiés avec ses partenaires, notamment autour du développement de « parcours métiers » pour favoriser la réponse aux besoins de recrutement saisonniers dans l'agriculture (expérimentations sur 4 territoires pilotes dans le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne), et la création d'un livrable régional présentant des différentes solutions de logement mobilisables sur le territoire.



» Bilan de l'accord régional pour l'emploi des saisonniers - Saint-Pierre-la-Mer Aude - 21 mai 2025

prendresoin .fr

L'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement : un plan d'action partagé avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional

Le secteur du soin et de l'accompagnement social (sanitaire, médico-social, handicap, petite enfance, grand âge) connaît en Occitanie, comme au niveau national, des difficultés structurelles de recrutement, alors même que les besoins vont augmenter avec le vieillissement de la population. Ces tensions traduisent un déficit d'attractivité et un manque de professionnels formés, particulièrement d'aides-soignants, d'infirmiers, et d'intervenants à domicile.

La DREETS et l'ARS, en étroite collaboration avec le Conseil régional, ont construit en 2025 un plan d'action régional visant à accompagner les établissements du secteur sur leurs enjeux RH (recrutement, intégration, fidélisation, QVCT, dialogue social), sourcer, mobiliser et former les futurs professionnels (promotion des métiers, qualification, reconversions), et développer une approche territoriale appuyée sur le réseau pour l'emploi.

En particulier, des travaux ont été initiés pour permettre à davantage de jeunes d'accéder à ces métiers par la voie de l'apprentissage. Ils permettront, en 2026, de proposer sur plusieurs territoires des visites de plateaux techniques avec des témoignages de professionnels et des « sas » préparatoires avant entrée en apprentissage.

Un cycle de webinaires RH dédiés au secteur a été organisé, avec par exemple un webinaire « Attirer les talents : bonnes pratiques & témoignages » organisé en mai 2025, qui a réuni plus de 150 participants.

Enfin, la DREETS a financé une expérimentation portée par l'Opcó Santé auprès des établissements privés de l'Hérault et du Tarn pour développer un outillage sur les leviers d'attractivité auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi et la fidélisation des salariés.

En 2026, les travaux se poursuivront, en lien avec les comités locaux pour l'emploi, pour outiller les initiatives locales et favoriser les échanges de pratiques entre territoires.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



Logo of the Occitanie region.

Une feuille de route pour anticiper les besoins liés à la transition écologique

La DREETS a poursuivi le déploiement de la feuille de route « Emplois et Compétences » initiée en 2024 dans le cadre de la COP Occitanie.

Elle est structurée autour de 4 piliers :

- ▶ adapter l'offre de formation en adéquation avec les besoins ;
- ▶ mobiliser les publics sur les enjeux de transition écologique ;
- ▶ accompagner les entreprises dans leurs réflexions sur leurs besoins en compétences et en recrutements (avec un objectif de sensibiliser et accompagner 2 000 entreprises occitanes sur la période 2025-2027) et encourager le dialogue social autour des enjeux de la transition écologique ;
- ▶ déployer des plans d'action sectoriels dans les secteurs présentant les plus forts enjeux, notamment celui de la construction (rénovation énergétique des bâtiments) et celui de l'énergie.

En 2025, cela s'est traduit par la signature de 3 conventions EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) avec l'OPCO Constructys pour le secteur de la construction, l'OPCO-EP pour les entreprises de proximité et la CCI Occitanie ciblant les TPE/PME (TransitionS). Ces conventions viennent s'ajouter à l'EDEC automobile en

cours. Ainsi, en 2025, ce sont plus de 800 entreprises qui ont été accompagnées dans ce cadre.

En matière de dialogue social, un kit sur la transition écologique a été créé dans l'objectif d'outiller les acteurs du dialogue social, et de nourrir les discussions autour de cette thématique. Par ailleurs, un outil en ligne d'autodiagnostic à destination des entreprises a été développé en partenariat avec l'ARACT Occitanie.

Enfin, la DREETS a lancé une étude sur les besoins en emplois et compétences dans la filière électrique (réseaux compris), en lien notamment avec les grands projets d'électrification et de développement des énergies renouvelables.



ZOOM SUR

Former pour rénover : une offre adaptée aux besoins de la rénovation énergétique du bâtiment en Occitanie



Le plan d'action sectoriel rénovation énergétique du bâtiment (REB) a pour objectif d'accompagner le déploiement d'une offre de formation adaptée aux besoins de la REB en Occitanie, couvrant toute la chaîne des compétences nécessaires.

La DREETS Occitanie a missionné la cellule économique régionale de la construction (CERC) pour mener une enquête auprès des professionnels du bâtiment. L'objectif est d'identifier les besoins non satisfaits en matière de compétences ou d'offre de formation, ainsi que les métiers concernés.

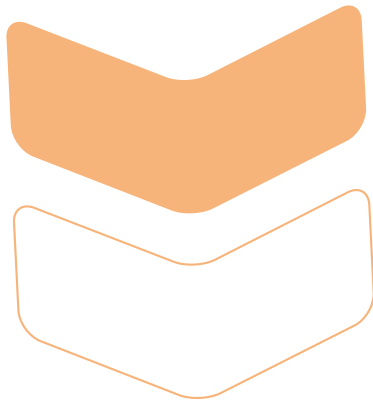
L'ambition est ensuite :

- ▶ si nécessaire, de compléter l'offre de formation disponible ;
- ▶ de créer un kit pour les professionnels, leur facilitant l'identification de l'offre de formation disponible en région pour

accélérer la massification de la REB. Cet outil comprendra, entre autres, la présentation de parcours de formation adaptés aux besoins des entreprises et des salariés. La cible est constituée des PME de moins de 10 salariés, positionnées sur la rénovation et souhaitant acquérir des compétences en rénovation énergétique.

L'enquête a permis de dégager six blocs de compétences transverses mobilisés dans la rénovation énergétique : analyse et diagnostic, compétences opérationnelles, communication, évaluation financière, coordination de projet et conformité réglementaire.

Parallèlement, le CARIF-OREF finalisera en 2026 un outil de datavisualisation permettant une analyse fine de l'offre de formation REB, intégrant des données comme le nombre d'inscrits ou une entrée par compétence. Un portrait régional sur la rénovation énergétique du bâtiment, permettant d'appréhender le sujet, de donner à voir les enjeux de rénovation sur les territoires et d'apporter des pistes de réflexion pour encourager et développer la REB localement a été réalisé par l'AFPA.



Perspectives 2026

- ▶ Poursuivre l'accompagnement des branches pour anticiper leurs besoins en formation et recrutement en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique
- ▶ Tirer les enseignements de l'étude en cours sur les besoins en compétences de la filière électrique
- ▶ Opérationnaliser une feuille de route pour répondre aux besoins de la nouvelle filière de l'éolien en mer
- ▶ Finaliser les travaux sur les besoins en compétences dans le secteur de la rénovation thermique et envisager, si nécessaire, une adaptation de l'offre de formation
- ▶ Favoriser la réponse aux besoins de recrutement saisonniers dans l'agriculture, en expérimentant sur 4 territoires pilotes dans le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne
- ▶ Renforcer l'outillage des services départementaux sur les enjeux de logement des saisonniers
- ▶ Déployer un plan d'action dans le secteur agroalimentaire permettant de répondre aux enjeux de recrutement, d'attractivité et d'adéquation emploi/formation
- ▶ Poursuivre l'appui aux secteurs de la santé et de l'accompagnement social pour répondre aux difficultés de recrutement



» INVESTIR

dans les compétences

La DREETS s'attache à favoriser le développement des compétences professionnelles en soutenant la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), et en promouvant l'apprentissage. Elle contrôle l'activité des organismes de formation. Elle met en œuvre la politique des titres professionnels et délivre les diplômes du travail social et du secteur paramédical.



Le PRIC, un levier au service de la politique de formation et d'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi

Le marché du travail en Occitanie reste marqué par un taux de chômage élevé et par des difficultés de recrutement persistantes dans de nombreux métiers. Les personnes les plus éloignées de l'emploi – notamment allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, personnes peu ou pas qualifiées, publics des quartiers prioritaires – doivent pouvoir accéder à des formations qualifiantes directement connectées à l'emploi pour permettre leur insertion professionnelle durable.

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) conclu avec le Conseil régional, l'Etat s'est engagé à hauteur de 86,7 millions d'euros en 2025 pour compléter le financement de la collectivité sur la formation des demandeurs d'emploi. Ces moyens ont prioritairement soutenu des formations qualifiantes et certifiantes, en lien avec les métiers en tension, ainsi que des actions de consolidation des compétences de base pour les publics les plus fragiles.

Au total, ce sont 19 293 demandeurs d'emploi qui ont été formés par les dispositifs éligibles au plan régional d'investissement dans les compétences en 2025, dont 83 % de publics « prioritaires ».

L'apprentissage comme voie d'accès privilégiée à l'insertion dans l'emploi des jeunes et comme réponse aux difficultés de recrutement des entreprises.

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leur formation. La DREETS pilote plusieurs actions de développement de l'apprentissage en région, en ciblant particulièrement les publics les moins qualifiés et les métiers en tension. Elle s'attache à faire connaître les mesures d'aide à destination des entreprises et contrôle les centres de formation des apprentis (CFA) afin de garantir une prestation de qualité.

Conséquence directe de la réforme « liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie entre 2017 et 2022, une progression plus rapide que la moyenne de France

métropolitaine. En 2025, le nombre de contrats signés en Occitanie devrait s'établir à 75 652, en légère baisse par rapport à 2024 (78 668 contrats), dans un contexte de révision des modalités de financement, et en particulier des aides à l'embauche.

En 2025, au titre du soutien à la dynamique de l'apprentissage, la DREETS a financé 396 parcours de type prépa-apprentissage, dans le cadre du dispositif O2R, qui ont conduit, à date, à 73 entrées en apprentissage (tous les parcours ne sont pas finalisés). Ces parcours permettent à des jeunes éloignés de l'environnement scolaire, de réussir leur entrée en apprentissage, en identifiant et en acquérant les compétences de base nécessaires pour la formation visée et l'intégration en entreprise. Dans le même objectif, la DREETS a mobilisé une enveloppe de 4 millions d'euros au titre du FSE+ pour renforcer l'accompagnement de jeunes peu ou pas qualifiés vers l'apprentissage. Elle a également soutenu une expérimentation dans le Tarn autour de périodes d'immersion dans les centres de formations d'apprentis (CFA) pour les jeunes accompagnés par les missions locales.

Par ailleurs, en 2025, la DREETS a contrôlé 52 CFA de la région au titre de ses missions de contrôle de la formation professionnelle. Afin de favoriser la montée en compétences des CFA, elle a initié et soutenu des actions de sensibilisation autour des 14 missions réglementaires des CFA, des enjeux de prévention et de formation des maîtres d'apprentissage et des tuteurs, avec le soutien du Carif-Oref.

Chiffres clés



PLAN RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Engagement de l'État à hauteur de **86,7 millions d'euros en 2025 pour compléter le financement du Conseil régional pour la formation des demandeurs d'emploi**

19 293 demandeurs d'emploi qui ont été formés sur les dispositifs éligibles au plan régional d'investissement dans les compétences en 2025, dont 83 % de publics « prioritaires ».

APPRENTISSAGE

75 652 contrats d'apprentissage sur l'année 2025 (versus 78 768 contrats conclus sur l'année 2024)

1 200 personnes (apprentis, équipe encadrante, maître d'apprentissage) sensibilisés aux risques d'accident du travail

52 CFA contrôlés



↳ Lycée professionnel dans le Tarn-et-Garonne

Le contrôle de la formation professionnelle, pour un usage efficient des fonds publics au service de la politique de compétences

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DREETS Occitanie assure l'enregistrement et le suivi administratif de l'activité des organismes de formation. Il réalise également le contrôle administratif et financier des acteurs de la formation professionnelle et informe les usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) sur la réglementation applicable.

La lutte contre la fraude aux fonds publics de la formation professionnelle constitue un enjeu majeur, afin de garantir une utilisation efficace des financements et d'assurer la qualité des formations suivies et certifiées.

Cet enjeu est d'autant plus important dans un contexte d'augmentation soutenue du nombre d'organismes de formation en Occitanie depuis 2018. A fin 2025, l'Occitanie compte 15 800 organismes de formation, contre 9 000 en 2018. 4 907 déclarations d'activité ont été reçues cette année (contre 4 669 en 2024), donnant lieu à 1 531 décisions de refus d'enregistrement.

Par ailleurs, 94 contrôles approfondis ont été menés en 2025, aboutissant à des demandes de reversement au Trésor public pour un montant de 4 732 664 euros.

À titre d'illustration, le contrôle administratif et financier d'un CFA créé fin 2022 a permis de mettre fin à un important détournement du dispositif de l'apprentissage portant sur des titres professionnels du ministère du travail. Le prestataire a cessé son activité et les faits ont été signalés au Procureur de la République.

Le contrôle d'un autre CFA a montré des fraudes importantes aux fonds de la formation professionnelle, ainsi qu'une absence de mise en œuvre des 14 missions prévues par le code du travail. Une décision d'annulation de sa déclaration d'activité lui a donc été notifiée.

Titres professionnels, l'enjeu de la reconnaissance des compétences professionnelles acquises

Les titres professionnels sont des certifications professionnelles délivrées, au nom de l'État, par le ministère chargé de l'emploi. Ils reconnaissent et valident les compétences acquises par les individus à l'issue d'une formation.

La DREETS est chargée de l'agrément des centres de formation qui souhaitent organiser les sessions de validation conduisant à l'un des titres professionnels ou au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Les DDETS(PP) s'assurent que les procès-verbaux des sessions d'examen respectent les dispositions réglementaires avant de délivrer les parchemins aux stagiaires. Les habilitations des membres de jury, sur un ou plusieurs titres, sont également délivrées au niveau départemental, après avis technique éventuel de l'AFPA, ainsi que les décisions de recevabilité des parcours VAE (validation des acquis de l'expérience).

En 2025, la DREETS a délivré 898 agréments pour organiser des sessions de validation en vue de la délivrance de titres professionnels. Il y a 348 centres agréés et 167 titres professionnels actifs en Occitanie.

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle veille au respect de la réglementation dans le cadre de l'organisation des sessions d'examen par les centres agréés, tout en étant attentif au risque de fraude aux fonds publics de la formation (apprentissage et CPF).

A titre d'exemple, un refus d'agrément a été notifié à un CFA pour non-respect du référentiel d'emploi, d'activités et de compétences (REAC) d'un titre professionnel. Par ailleurs, après contrôle, un centre qui n'avait pas organisé de sessions de validation pour les stagiaires, dont la formation avait été financée par le compte personnel de formation (CPF), a été déréféré par la Caisse des dépôts.

Le déploiement de la VAE sur les titres professionnels s'est poursuivi. Désormais, tous les titres professionnels sont accessibles via le portail France VAE. Sur l'année 2025, 336 demandes de recevabilité VAE visant un titre professionnel ont été instruites, dont 315 ont été acceptées (302 en 2024), et 98 candidats ont réussi totalement leur parcours VAE (54 en 2024).



Délivrer les diplômes d'État dans le secteur paramédical et social

La DREETS est autorité de certification des diplômes d'État du secteur paramédical et social, par délégation du préfet de région et pour le compte des ministères sociaux. Les candidats obtiennent leur diplôme par la voie de la formation initiale ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2025, plus de 7 422 diplômes ont été attribués, dont 6 013 pour les métiers paramédicaux et 1 704 pour le travail social. Parmi les diplômes paramédicaux, plus de 70 % concernent les infirmiers (2 151) et les aides-soignants (2 114). La DREETS a également accordé 442 autorisations d'exercice à des professionnels formés dans l'Union européenne, principalement des masseurs-kinésithérapeutes et des audioprothésistes. La dématérialisation des démarches a été renforcée en 2025, avec neuf procédures désormais accessibles en ligne.

Dans le champ du travail social, sept diplômes d'État sont délivrés par la DREETS et près de 3 000 candidats se présentent chaque année en Occitanie dans les 30 établissements régionaux. En 2025, 881 diplômes d'accompagnant éducatif et social, 285 diplômes d'éducateur de jeunes enfants et 162 diplômes d'assistant familial ont été délivrés.

La DREETS Occitanie poursuit par ailleurs l'objectif d'amélioration de la qualité des formations. C'est le cas en particulier du diplôme d'accompagnant éducatif et social. Ainsi, une action a été menée en 2025 pour renforcer les liens entre centres de formation et lieux de stage, afin d'améliorer l'évaluation des stagiaires, fidéliser les futurs professionnels et limiter les abandons.

Enfin, en partenariat avec la DGCS, la DREETS pilote un projet de modernisation et de dématérialisation de la délivrance des diplômes du travail social, soutenu par le Fonds de transformation de l'action publique. Après une phase d'expérimentation mobilisant plus de 40 acteurs, l'ensemble des démarches sera progressivement dématérialisé en 2026, avec un accompagnement renforcé des acteurs, et le déploiement de la solution numérique PRISM, conçue par la DREETS Hauts-de-France.



Chiffres clés

CONTRÔLE DE LA FORMATION

4 907 déclarations d'activité
et **1 531 décisions** de refus d'enregistrement notifiées

94 contrôles approfondis ont été conduits en 2025, conduisant à des demandes de reversement au Trésor public à hauteur de **4 732 664 euros**

TITRES PROFESSIONNELS

898 agréments pour organiser des sessions de validation en vue de la délivrance de titres professionnels en 2025. Il y a **348 centres agréés** et **167 titres professionnels actifs** en Occitanie

13 179 titres professionnels
et **1 323 certificats** de compétences professionnelles délivrés

DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES SOCIAUX ET PARAMÉDICAUX

7 422 diplômes attribués, dont **6 013** dans les métiers paramédicaux et **1 704** dans le travail social

442 autorisations d'exercice à des professionnels paramédicaux formés dans l'Union européenne



» Cérémonie de remise de diplômes d'assistantes de service social - Croix-Rouge Compétence Occitanie - Toulouse - 17 octobre 2025

ZOOM SUR



Le FSE, un outil de financement des politiques de l'emploi

Le Fonds Social Européen (FSE) est un outil majeur de la politique de cohésion de l'Union Européenne. Dans le cadre de programmations septennales, il s'inscrit en complémentarité avec les politiques d'emploi et d'insertion portées par la DREETS et les collectivités, en apportant d'importants compléments de financement aux actions conduites. Il accompagne les stratégies nationales et locales visant à favoriser l'accès à l'emploi, lutter contre le décrochage scolaire, permettre le développement des compétences, favoriser les reconversions professionnelles ou encore l'adaptation des entreprises aux mutations économiques.

En tant qu'autorité de gestion déléguée, la DREETS s'est vu allouer un budget de 174 millions d'euros de FSE pour la période 2021-2027. Sur ces 174 millions d'euros, 163 sont spécifiquement dédiés aux actions en direction des publics les plus vulnérables, qui se concentrent principalement sur deux thématiques :

- ▶ l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. La gestion de cette thématique est confiée pour partie à onze délégataires (conseils départementaux et métropoles). Depuis 2022, au travers de 620 projets cofinancés par le FSE, ce sont 970 000 parcours d'accompagnement au bénéfice de chômeurs ou d'inactifs ou encore 760 000 parcours ciblés sur les bénéficiaires de minima sociaux qui ont été mis en œuvre, et 133 000 personnes qui ont pu être accompagnées par une structure d'insertion par l'activité économique ;
- ▶ l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 30 ans : 238 000 chômeurs ou inactifs de moins de 30 ans ont été accompagnés, depuis 2022, vers l'insertion et 14 000 jeunes accompagnés vers l'alternance ou l'apprentissage.

En 2025, la DREETS a notamment publié deux appels à projets en direction des jeunes de moins de 30 ans, afin de répondre aux enjeux identifiés sur les territoires. Le premier est dédié à l'insertion socio-professionnelle des jeunes : 7,5 millions d'euros ont été affectés à cet appel à projets. Le second vise à soutenir le développement de l'alternance et de l'apprentissage pour 4 millions d'euros. En cumul, les projets permettront d'accompagner environ 8 600 jeunes en deux ans, avec pour objectif de développer l'offre de service existante à destination de ce public particulièrement fragile, constituant un véritable effet levier pour les politiques de l'emploi.

Ce soutien se poursuivra en 2026 avec la publication de nouveaux appels à projets structurés autour des enjeux de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement du vieillissement de la population.



➤ Atelier des Filaos - Recyclerie de meubles financée en partie par le FSE - Prayssac - Lot

» PROTÉGER

les consommateurs et garantir la loyauté des relations inter- entreprises

Relais au niveau régional de la DGCCRF, la DREETS est chargée de veiller à la protection des consommateurs, ainsi qu'au bon fonctionnement des relations inter-entreprises et des marchés. À ce titre, elle conduit des contrôles en propre et assure la coordination des directions départementales compétentes en matière de protection des populations.

Les contrôles réalisés en propre par les agents de la DREETS concernent certaines missions à dimension régionale, notamment en matière de régulation concurrentielle des marchés, de contrôle des vins et spiritueux et des fruits et légumes, ainsi qu'en métrologie légale (contrôle des instruments de mesure).



Lutter contre les pratiques trompeuses de « francisation »

En 2025, le contrôle de l'origine des produits a constitué à nouveau un axe de travail important pour les enquêteurs, dans un contexte agricole tendu.

En effet, les méthodes de francisation de produits étrangers utilisées par certains professionnels peu scrupuleux mettent en péril la confiance des consommateurs dans le « fabriqué en France » et dans l'authenticité des produits « locaux » et peuvent conduire à déstabiliser les producteurs régionaux.

Elles incluent l'étiquetage trompeur, le non-respect des règles de traçabilité, et la manipulation des documents de facturation et nécessitent des enquêtes minutieuses. Les contrôles au niveau régional et départemental portent sur un large spectre de denrées alimentaires (viandes, fruits et légumes, vin, miel, huile d'olive vierge, produits de la pêche et de l'aquaculture), mais également des produits non-alimentaires. Plus de 700 établissements ont été contrôlés en Occitanie en 2025.

Les fraudes mineures conduisent à des avertissements ou injonctions d'amendes. Les cas les plus graves peuvent constituer des délits de tromperie ou de pratiques commerciales trompeuses, conduisant à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et deux ans d'emprisonnement.

En 2025, on peut citer en particulier 2 procédures finalisées dans le secteur des fruits et légumes, concernant la francisation de truffes en provenance de Chine, et d'oignons doux en provenance du Pérou.

Par ailleurs, il a été demandé à certains professionnels de modifier la présentation de leurs produits : allégation « fabriqué localement » pour des articles portugais, « fabriqué en Aveyron » pour des produits principalement originaires du Pakistan, ou encore des produits vendus en ligne comme « 100 % fabriqués à Toulouse » alors qu'ils étaient en réalité importés de Chine.

Garantir la loyauté des relations entre les entreprises

La DREETS a pour objectif de garantir un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Les enquêteurs de la DGCCRF recherchent les pratiques anticoncurrentielles et les abus de position dominante qui entravent le bon fonctionnement des marchés, y compris dans le cadre de la commande publique. Ils contrôlent les délais de paiement interprofessionnels et veillent à l'application de certaines réglementations sectorielles comme EGALim, afin de garantir un partage équitable de la valeur au sein de la chaîne agroalimentaire.

Ainsi, dans le contexte de la crise agricole, les équipes de la DREETS ont maintenu une vigilance particulière sur ce secteur, que ce soit au niveau des relations entre les centrales d'achat de la grande distribution et leurs fournisseurs (EGALim aval) ou des relations contractuelles entre les producteurs agricoles et leur premier acheteur (EGALim amont).

En 2025, près de 40 contrôles ont été réalisés en Occitanie sur l'application de la réglementation EGALim amont, qui ont conduit à prononcer des injonctions à l'encontre de certains acheteurs régionaux du secteur laitier en raison du non-respect du cadre de contractualisation. Dans le cadre d'EGALim aval, les enquêtes menées auprès de 30 fournisseurs régionaux des centrales d'achats nationales de la grande distribution ont contribué à caractériser des manquements qui ont conduit à la notification, au niveau national, d'amendes administratives pouvant atteindre plusieurs millions d'euros.

Plus généralement, la brigade régionale de contrôle des relations interentreprises a conduit des actions ciblées dans plusieurs secteurs identifiés comme sensibles au regard des équilibres économiques et des risques de pratiques irrégulières, notamment le transport routier de marchandises, la collecte des déchets recyclables ainsi que les activités de domiciliation d'entreprises, en lien avec les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans le secteur du transport routier, les contrôles ont porté en particulier sur les conditions contractuelles entre donneurs d'ordre et transporteurs, afin de détecter d'éventuels déséquilibres significatifs, tels que des clauses imposant des obligations disproportionnées ou des transferts de charges injustifiés. Une



attention particulière a également été portée aux délais de paiement et aux pratiques tarifaires.

S'agissant de la filière de collecte des déchets recyclables, les investigations ont visé à analyser les relations commerciales entre opérateurs, notamment au regard des mécanismes de fixation des prix et des conditions d'accès aux marchés, afin d'identifier d'éventuelles pratiques restrictives de concurrence ou des ententes susceptibles de fausser le jeu normal du marché.

Par ailleurs, dans le domaine de la domiciliation d'entreprises, les contrôles s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, avec une vérification du respect des obligations de vigilance, d'identification des clients et de déclaration des opérations suspectes.

Les enquêtes donnent lieu, selon la nature et la gravité des manquements constatés, à des suites pédagogiques, notamment sous la forme d'avertissements, ou à l'établissement de rapports susceptibles d'être transmis à la commission nationale des sanctions, compétente pour prononcer des sanctions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Par ailleurs, la DREETS a contrôlé les délais de paiement pratiqués par plus de 50 entreprises (d'importance nationale ou régionale) auprès de leurs fournisseurs. En effet, le respect des délais de paiement légaux entre les entreprises est crucial pour l'équilibre des relations commerciales et la solidité de la chaîne d'approvisionnement. Ces contrôles ont conduit à la notification d'amendes administratives pour un montant de 2 185 000 euros en 2025.

Enfin, la DREETS participe activement à la recherche de pratiques anti-concurrentielles (ententes, abus de position dominante), notamment dans le domaine de la commande publique. Les 144 marchés publics étudiés par les agents de la DREETS ont représenté un volume de dépenses publiques de plus de 3 milliards d'euros. Les indices de pratiques anti-concurrentielles relevés ont été adressés à la brigade interrégionale des enquêtes concurrence (BIEC) basée à Marseille pour des investigations approfondies.

Protéger les consommateurs face au « greenwashing » et donner confiance dans les produits/services liés à la transition écologique

Les services de contrôle régionaux et départementaux ont inscrit leurs actions de contrôle dans une approche globale visant à accompagner la transition écologique tout en garantissant la loyauté des pratiques économiques.

L'action des services a ainsi porté, en premier lieu, sur la prévention et la gestion des déchets, avec une attention particulière accordée au respect des obligations des professionnels en matière de tri, de collecte et de valorisation, ainsi qu'à la transparence des filières de traitement.

Les enquêtes ont également investi le champ de l'écoconception, en vérifiant que les produits mis sur le marché intègrent effectivement des exigences de durabilité, de réparabilité et de limitation de leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.

Un axe majeur a, par ailleurs, concerné le contrôle des allégations environnementales, afin de lutter contre les pratiques de « greenwashing » et de s'assurer que les messages valorisant les qualités écologiques des produits ou services reposent sur des éléments objectifs, vérifiables et non trompeurs pour le consommateur.



Enfin, une attention soutenue a été maintenue dans le secteur de la rénovation énergétique, identifié comme particulièrement exposé aux pratiques frauduleuses. Dans ce cadre, les contrôles ont été renforcés et structurés autour d'un réseau dédié, permettant de mieux coordonner les interventions et de cibler les acteurs à risque, afin de protéger efficacement les consommateurs et de garantir la bonne utilisation des dispositifs d'aide publique.

Cet effort de contrôle sera prolongé en 2026, par des actions de communication spécifiques, notamment envers le secteur de la restauration.

Transition écologique, consommation durable et économie circulaire dans le programme d'enquêtes 2026

Responsabilité élargie du producteur gestion des déchets
Reprise gratuite des déchets dans le secteur des produits et matériaux de construction.

Prévention des déchets
Lutte contre le gaspillage alimentaire
Hôtellerie et restauration

Allongement de la durée d'usage et amélioration des performances
Loyauté de l'utilisation du terme "reconditionné"



Consommation durable
Recherche de fraudes sur l'approvisionnement des produits sous SIQO, biologiques.
Recherche de pratiques anticoncurrentielles dans les marchés concernés par la transition écologique

Écoconception
Lutte contre les fraudes dans les produits biologiques
Ecoconception des produits d'équipement de la maison
Amélioration de l'efficacité énergétique des logements
Contrôle des diagnostiqueurs et auditeurs énergétiques

Cohérence offre-demande, information du consommateur
Loyauté de l'information et des allégations environnementales
Lutte contre l'écoblanchiment
Affichage environnemental volontaire pour les vêtements
Information du consommateur sur les bornes de recharge pour véhicules électriques

Protéger les consommateurs dans un contexte de développement du numérique (plateformes, commerce en ligne, influenceurs, etc.)

En 2025, la DREETS et les DD(ETS)PP ont participé à plusieurs enquêtes qui concernent le secteur du numérique : contrôle des pratiques commerciales des influenceurs, recherche des faux avis de consommateurs, vérification des pratiques des sites de vente en drop shipping ou livraison directe, protection des consommateurs dans le secteur du tourisme en ligne, lutte contre les pratiques commerciales monétisant des services d'assistance ou d'intermédiation des démarches en ligne... Ces enquêtes spécifiques ont conduit à la vérification d'une centaine d'opérateurs en 2025, révélant des taux d'anomalie importants.

Elles s'ajoutent aux contrôles réguliers menés par les inspecteurs de la DGCCRF sur les sites internet développés par les professionnels pour promouvoir leurs activités et commercialiser leurs produits.

Cette attention particulière au commerce en ligne, et plus généralement au numérique, sera maintenue en 2026, avec une montée en compétence des agents sur de nouveaux outils d'investigation, une meilleure appropriation des contrôles sur les différents réseaux accessibles aux consommateurs (facebook, instagram, tiktok...), et une prise en compte des biais introduits par l'intelligence artificielle, susceptibles de fausser les choix des consommateurs.

Une attention spécifique sera apportée sur la qualité des produits importés, avec un renforcement des prélèvements de produits réalisés sur des sites étrangers.



➤ Réunion - Traçabilité et tenue de registres des vins d'Armagnac - Eauze - Gers - 13 mars 2025

Combattre les fraudes et accompagner les professionnels du secteur des vins et spiritueux

Le secteur vitivinicole est un secteur à forts enjeux pour la région Occitanie, qui compte deux bassins de production (Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon). Il est particulièrement exposé aux difficultés rencontrées par le monde agricole en général, auxquelles s'ajoutent la baisse de la consommation de vin, l'importation de vins étrangers et la succession de mauvaises récoltes qui ont fortement impacté ce secteur ces dernières années. Dans ce contexte, la détection des mauvaises pratiques est primordiale pour protéger les acteurs vertueux.

L'activité des agents de la brigade d'enquêtes vins et spiritueux (BEVS) de la DREETS est donc centrée sur les enquêtes de filière visant à mettre au jour les pratiques les plus dommageables au secteur : francisation de vins ou substitution de vins sous signes de qualité par des vins de qualité inférieure, utilisation de mentions valorisantes injustifiées, pratiques œnologiques illicites, étiquetages non conformes...

190 établissements ont été contrôlés en 2025 : négociants, négociants vinificateurs, caves coopératives, vigneron, fabricants de produits œnologiques, distilleries, petits producteurs de spiritueux.

Ces contrôles peuvent donner lieu, en fonction de la gravité des manquements, à des suites pédagogiques, des injonctions de mise en conformité, ou des procès-verbaux.

Ainsi, une procédure pénale a été dressée à l'encontre d'un domaine appartenant à un important acteur du

négoce pour pratique commerciale trompeuse sur les qualités substantielles et l'origine des vins. Sous l'autorité du Procureur de la République, cette procédure s'est soldée par le paiement d'une transaction d'un montant de 100 000 euros par la société.

Une autre procédure pénale a été dressée à l'encontre d'un domaine appartenant à un acteur du négoce pour défaut de tenue des registres viticoles. La bonne tenue des registres garantit la traçabilité des produits vitivinicoles et est en ce sens un élément essentiel de la réglementation. Sous l'autorité du Procureur de la République, cette procédure s'est soldée par le paiement d'une transaction d'un montant de 20 000 euros par la société.

A côté de son activité de contrôle, la BEVS a également poursuivi ses actions pédagogiques et d'accompagnement de la filière viti-vinicole.

Deux réunions d'information à destination des professionnels du bassin Sud-Ouest ont réuni plus de 130 opérateurs du secteur viticole. Elles avaient pour objectif de sensibiliser la profession aux règles de traçabilité et de tenue des registres viticoles, et de présenter les nouveautés réglementaires en matière d'étiquetage des vins.

La BEVS s'est également mobilisée pour accompagner les viticulteurs touchés par les incendies de l'été dans l'Aude.

Enfin, la BEVS a poursuivi ses actions pédagogiques visant à accompagner les professionnels du secteur vitivinicole dans la mise en place de la nouvelle réglementation concernant la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle. Elle s'efforce par ailleurs de favoriser l'appropriation du cadre réglementaire relatif aux vins sans alcool et aux vins partiellement désalcoolisés. Ces nouveaux produits peuvent constituer des pistes de diversification sur des marchés pour l'instant de niche, mais en croissance rapide.



Contrôler la conformité des instruments de mesure

Le service de métrologie légale de la DREETS est chargé de contrôler la conformité, le bon entretien et le respect des vérifications réglementaires des instruments de mesure réglementés en métrologie légale et soumis à ce titre aux dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 modifié (balances, taximètres, compteurs d'eau et de gaz, sonomètres, distributeur de carburant en stations-service, etc.)

En 2025, la DREETS a réalisé 1 665 visites de contrôle au cours desquelles 4 500 instruments de mesure ont été vérifiés. Les instruments non-conformes (15 % des instruments vérifiés) ont fait l'objet de demandes de mise en conformité et 42 procès-verbaux pour manquements ont été établis, ce qui représente une augmentation de 36 % par rapport à 2024.

ZOOM SUR



Une opération nationale de contrôle des centres de contrôle technique des véhicules

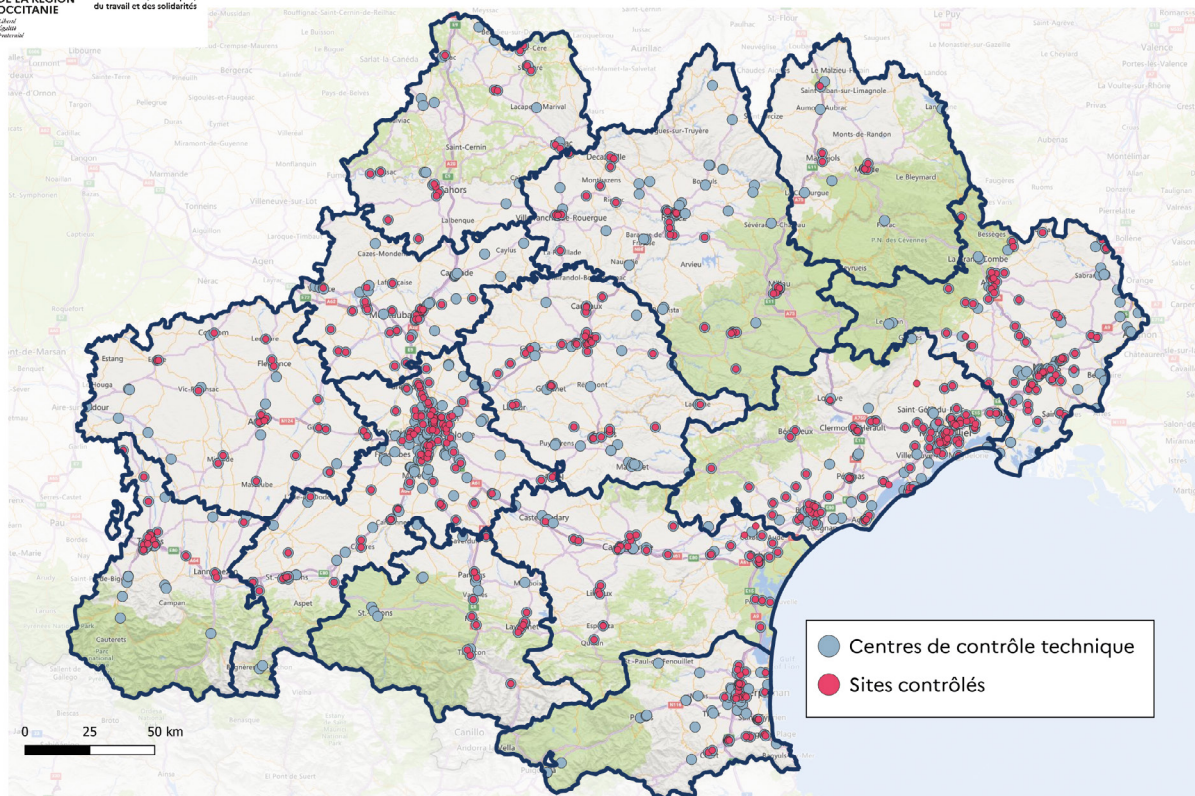
Dans le cadre de son action en métrologie légale, la DREETS a décliné, au niveau régional, entre les mois de septembre et octobre 2025, l'opération nationale de contrôle des centres agréés de contrôle technique (CCT) des véhicules, qu'ils soient destinés aux véhicules légers (VL), aux poids lourds (PL) ou aux 2-3 roues et quadricycles à moteur (CL). L'opération avait pour objectif de vérifier les instruments permettant l'identification des véhicules à l'origine d'émissions de polluants dépassant les seuils autorisés ou sur-consommateurs d'énergie du fait

d'une pression inadaptée de leurs pneumatiques : opacimètres (véhicules Diesel), analyseurs de gaz (véhicules essence, GPL et GNV), manomètres de gonflage des pneumatiques. Elle a également contribué à vérifier les sonomètres utilisés pour la mesure des émissions sonores des 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur dont le contrôle est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2024. Au total, 1 872 instruments ont été contrôlés sur 481 sites (61 % du parc régional). Avec un taux de refus global de 1,8 % pour les analyseurs de gaz et opacimètres, il apparaît que ces deux catégories d'instruments détenus par les centres de contrôle technique sont bien suivies. 71 % des manomètres ont été refusés et systématiquement remplacés par des instruments neufs.

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
L'État
Garde
Patronal

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Localisation des centres de contrôle techniques en Occitanie et sites contrôlés



Sources : données Dreets Occitanie Métrologie (Pôle CCRF) / Sirene.fr - Traitement cartographique : Dreets Occitanie SESE (Cabinet) 11/2025 - Fonds : © IGN ; Bing Map

Chiffres clés



5 250 établissements contrôlés (DREETS+DD(ETS)PP) dont **399** pour la DREETS dans les domaines relevant de la compétence de la DGCCRF

53,9 % des établissements présentaient des anomalies au regard de la réglementation.

63 dossiers contentieux transmis par la DREETS aux parquets de la région et **20 amendes administratives** notifiées pour un montant total supérieur à **2 000 000 euros**.

MÉTROLOGIE LÉGALE

4 500 instruments de mesure contrôlés

42 amendes administratives adressées à des détenteurs d'instruments de mesure ou organismes agréés pour le contrôle de ces instruments.



Perspectives 2026

DGCCRF

- ▶ Renforcer les contrôles sur le commerce électronique en termes de loyauté et de sécurité des produits, avec l'objectif d'assurer au consommateur le même niveau de protection en ligne et en magasin
- ▶ Dans un contexte difficile pour les agriculteurs français, maintenir la vigilance sur les tromperies sur l'origine et veiller à la bonne application des lois EGAlim au sein de la filière agroalimentaire
- ▶ Lutter contre le « greenwashing » et les arnaques en lien avec la transition écologique
- ▶ Poursuivre le contrôle des délais de paiement interprofessionnels, en particulier dans les secteurs à forts enjeux économiques pour la région comme l'aéronautique.

METROLOGIE

- ▶ Poursuivre l'état des lieux de la conformité réglementaire du parc des compteurs d'eau détenus par les principaux gestionnaires publics (syndicats des eaux, régies...);
- ▶ Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative aux chronotachygraphes analogiques et numériques.



PROTEGER ET INFORMER les salariés

À travers ses interventions, l'inspection du travail veille à l'application effective du droit du travail dans les entreprises, informe les salariés et les employeurs. La DREETS pilote la déclinaison territoriale du plan national d'action du système d'inspection du travail qui s'articule autour de 5 priorités : prévention des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles, lutte contre le travail illégal, réduction des inégalités au travail, protection des travailleurs vulnérables et promotion du dialogue social.

Le système d'inspection du travail comprend les unités de contrôle de l'inspection du travail, les services de renseignement en droit du travail et les services chargés de la gestion de diverses procédures (homologation des ruptures conventionnelles, enregistrement des accords, etc.). Ces services sont principalement implantés au niveau départemental, au sein des DDETS(PP). Les agents de contrôle sont appuyés au niveau régional par le pôle « politique du travail » de la DREETS, en particulier les équipes pluridisciplinaires pour la prévention des risques professionnels.

Accès au droit et à l'information

Les 13 services départementaux de renseignement en droit du travail informent et conseillent gratuitement les salariés et les employeurs du secteur privé sur la réglementation du travail. Ces agents renseignent les usagers par téléphone, courriel, ou encore lors de permanences physiques.

En 2025, 55 690 demandes ont été traitées. Les questions des usagers ont trait en grande majorité aux règles du contrat de travail (74 %), en particulier la durée du travail, les clauses des contrats, et la rémunération.

Les services de renseignement en droit du travail s'efforcent également d'aller à la rencontre des usagers, afin de les informer sur leurs droits, en particulier les jeunes (interventions auprès des missions locales, des centres de formation d'apprentis, des lycées professionnels). Ils tiennent des permanences dans les maisons France services mais aussi dans différents forums dédiés à la recherche d'emploi.

Pour contacter les services de renseignement en droit du travail

☎ Par téléphone, pour une question simple et rapide : 0806 000 126 (coût d'un appel local)

✉ Par courriel via le formulaire de contact dédié : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-info>

📍 Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service de renseignements de votre lieu de travail : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-rdv>

Le service de renseignements en droit du travail répond à toutes les questions relatives au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire), aux conventions collectives et à la jurisprudence sociale, dans la limite de ses compétences.

Contrôler l'application du droit du travail

Les agents de contrôle se mobilisent dans les entreprises, sur les chantiers et dans les exploitations agricoles, auprès des salariés et des employeurs, pour sensibiliser, contrôler le respect du droit du travail et le cas échéant sanctionner. L'inspection du travail est organisée en 167 sections d'inspection regroupées en 21 unités de contrôle.

26 863 interventions ont été réalisées en 2025, concernant 11 657 entreprises, qui emploient au total 593 659 salariés. Lorsque des infractions ou manquements au code du travail sont constatés, des suites pénales ou des sanctions administratives peuvent être mises en œuvre. En 2025, les non-conformités constatées par l'inspection du travail ont donné lieu à 15 994 lettres d'observations, 358 mises en demeure de se mettre en conformité, 477 décisions d'arrêts de travaux et 463 procès-verbaux.

Par ailleurs, 108 décisions d'amendes administratives ont été prononcées pour un montant total de près de 1,2 million d'euros.

68 % des interventions des services ont concerné la prévention des risques liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, 11 % la protection des travailleurs vulnérables (jeunes travailleurs, abus de recours aux contrats à durée déterminée ou aux contrats de travail temporaires).

Les agents sont également intervenus sur le dialogue social en entreprise (fonctionnement des institutions représentatives du personnel et négociation collective), la lutte contre les fraudes (travail illégal), ou encore l'égalité professionnelle femme/homme.



Lutter contre les fraudes

Depuis 2014, l'inspection du travail s'est dotée d'équipes de contrôle spécialisées pour mieux lutter contre les fraudes complexes. Ainsi, l'URACTI (unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal), rattachée à la DREETS, intervient sur toute la région en complémentarité avec les sections d'inspection au sein des départements.

En 2025, l'URACTI a réalisé 684 interventions sur les thématiques de la lutte contre le travail illégal et du détachement transnational de salariés.

Avec l'activité des services d'inspection du travail en département, c'est un total d'un peu plus de 1 100 lettres de rappel des règles qui ont été adressées aux structures contrôlées, 60 procès-verbaux d'infractions qui ont été relevés en vue de poursuites pénales et 61 rapports établis en vue de poursuites administratives.

On observe en particulier une augmentation des situations relevant de la traite des êtres humains. Devant ce constat, une convention de partenariat avec le comité de lutte contre l'esclavage moderne a été signée le 22 octobre 2025, avec l'objectif de mieux appréhender ces situations et de permettre aux victimes d'être épaulées dans leurs démarches de réparation.

Enfin, la DREETS et les DDETS(PP) se sont mobilisées sur les situations de travail dissimulé par dissimulation de salariés et dissimulation d'activité dans le secteur de la livraison de colis, en lien avec l'augmentation des ventes en ligne.

Accompagner les acteurs du dialogue social

En 2025, la DREETS a initié une communauté des ambassadeurs du dialogue social, destinée à intervenir auprès des futurs salariés – jeunes en formation, apprentis - afin de les sensibiliser à la culture du dialogue social dans les entreprises. Ainsi, les acteurs de l'observatoire départemental du dialogue social (ODDS) de l'Ariège sont intervenus auprès d'un CFA en janvier 2025, et des membres de l'ODDS de Tarn-et-Garonne ont participé à la Nuit de l'orientation organisée début décembre par la CCI.

Plus largement, les ODDS s'efforcent de promouvoir une culture du dialogue social dans les entreprises : l'ODDS du Gard a engagé des travaux sur l'égalité professionnelle, soutenus dans le cadre d'un financement du Fonds d'amélioration des conditions de travail (FACT), l'ODDS des Pyrénées-Orientales a travaillé sur le protocole d'accord préélectoral, l'ODDS de l'Ariège a élaboré un guide sur la négociation dans les TPE/PME. L'ODDS du Gers participe à une dynamique collective avec les autres instances de dialogue social territorial que sont la CPHSCT et la CMP agricole autour de la prévention des risques. D'une manière générale, les ODDS peuvent s'appuyer sur l'espace ressources des ODDS financé par la DREETS et alimenté par l'ANACT.

La DREETS a également accompagné les organismes de formation agréés pour former les élus des comités sociaux et économiques (CSE), afin qu'ils créent des outils permettant de mettre la transition écologique au cœur du dialogue social.



➤ Réunion de l'ODDS du Gers

Chiffres clés



26 863 interventions de l'inspection du travail en 2025, concernant **11 657 entreprises** qui emploient au total **593 659 salariés**.

15 994 lettres d'observations, **358 mises en demeure** de se mettre en conformité, **477 décisions d'arrêts de travaux**, **463 procès-verbaux**.

Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle femmes / hommes constitue une priorité interministérielle. A ce titre, **3 045 entreprises en Occitanie** sont assujetties à l'obligation de calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle. **89 % des entreprises ont respecté cette obligation** et **94,1 % des entreprises déclarantes obtiennent une note supérieure à 75/100**. Cependant, **37 mises en demeure** et **2 décisions de pénalité financière** ont été notifiées pour des entreprises en situation d'infraction persistante.

En 2025, 966 interventions de l'inspection du travail ont concerné la lutte contre les inégalités femmes / hommes.

Un partenariat renouvelé pour 2026 avec FETE (Femmes Egalité Emploi) permettra d'accompagner 25 à 30 entreprises dans leurs négociations sur l'égalité femmes hommes, en les outillant sur la méthodologie de diagnostic et la définition d'actions correctives, pour une promotion durable et efficace de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ZOOM SUR

Campagne nationale de lutte contre le recours abusif aux contrats précaires

Organisée en 2025, la campagne a ciblé les entreprises ayant le plus recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim, avec un objectif clair : encourager l'embauche en CDI, contrat de droit commun.

En encourageant le recours au CDI, elle ambitionne d'améliorer durablement les conditions de vie et de travail, en particulier pour les salariés les plus fragiles. L'action s'est structurée autour d'une phase d'information menée à partir du printemps 2025, puis d'une phase de contrôle ciblant les entreprises recourant massivement à l'intérim et aux CDD, avant une étape de bilan associant les partenaires sociaux. Entre juin et décembre 2025, 317 interventions ont été réalisées.

Les suites à interventions et des contre-visites se poursuivront jusqu'en mai 2026 pour permettre aux entreprises de se mettre en conformité avec la réglementation et de remédier aux infractions constatées, notamment via des plans de résorption de la précarité.

Dans ce cadre, une entreprise du bâtiment de l'Hérault a été repérée pour un recours particulièrement élevé à l'intérim. Un premier contrôle réalisé en juillet 2025 a conduit à la demande d'un plan de réduction de la précarité. Un second contrôle, effectué sur un chantier, a révélé plusieurs manquements au respect du délai de carence entre deux missions d'intérim. L'entreprise s'est depuis engagée à procéder à l'embauche de 17 salariés en CDI avant la fin du premier semestre 2026. L'entreprise a été invitée à formaliser ses engagements et à justifier régulièrement des embauches réalisées.

Perspectives 2026

- ▶ Construire le plan régional d'action du système d'inspection du travail 2026-2029, nourri des contributions des départements et s'appuyant sur des diagnostics de territoires
- ▶ Organiser une journée régionale du dialogue social, en partenariat avec l'ARACT, autour de 2 thématiques : la transition numérique et les seniors
- ▶ Décliner la campagne nationale sur le recours abusif au statut de travailleur indépendant

Campagne 2025 de l'inspection du travail

Le recours abusif aux contrats précaires



Fiche à destination des salariés en Intérim

Avril 2025



» PROMOUVOIR

la santé et la sécurité au travail

Le plan régional de santé au travail a pour objectifs de promouvoir la santé et la sécurité des salariés et de lutter contre les accidents du travail en développant une culture de prévention des risques dans les entreprises.



» PRST Tour - Toulouse - 11 décembre 2025

Le « PRST Tour » : aller au-devant des entreprises pour porter les messages de prévention

Le 4^{ème} plan régional de santé au travail (PRST) a mis l'accent sur la diffusion des messages de prévention, en allant à la rencontre des entreprises dans les 13 départements de la région.

Organisées dans les CCI, ces matinées ont permis de partager des solutions concrètes. Ces rencontres ont favorisé les retours d'expérience directs des entreprises sur des thèmes comme l'attractivité des métiers, la qualité de vie au travail, l'usure professionnelle, la politique de prévention, les violences sexistes et sexuelles au travail.

L'enjeu du 5^{ème} PRST en cours d'élaboration sera de favoriser l'appropriation des outils conçus dans le cadre du PRST 4. Il portera une attention particulière aux secteurs à forte sinistralité, tels que le BTP ou le secteur médico-social, tout en intégrant les nouveaux défis liés au changement climatique.

Face au déficit d'évaluation des risques dans les entreprises, le PRST 2026-2029 mise sur un accompagnement des entreprises pour faire de l'évaluation des risques un levier de prévention dynamique et partagé. Cette démarche repose sur une analyse approfondie des accidents et un dialogue social renforcé.

Des outils pour prévenir et combattre les risques psycho-sociaux (RPS) au travail

Depuis plus de 15 ans, malgré toutes les actions menées notamment par les acteurs de la prévention, les RPS restent fortement présents dans les entreprises compte tenu des transformations continues des organisations du travail et des tensions qui s'y développent.

Dans ce contexte, les acteurs du PRST4 ont travaillé à la création d'un parcours outillé, digitalisé, destiné aux petites entreprises pour aider les dirigeants, avec leurs salariés et/ou leurs représentants, à mettre en œuvre une démarche de prévention des RPS : une « mallette RPS » a été créée et est mise à disposition des entreprises.

Prévenir les accidents du travail graves et mortels, une priorité en Occitanie

Malgré les campagnes nationales de sensibilisation, la sinistralité au travail reste préoccupante : la France enregistre quotidiennement deux décès et cent blessés graves. Les nouveaux arrivants sur le marché du travail sont les plus exposés, alors qu'une politique de prévention structurée (évaluation, formation, équipements) permettrait d'éviter la majorité de ces accidents.

Les contrôles menés par l'inspection du travail dans le cadre d'une campagne nationale sur les accidents du travail graves et mortels démontrent qu'il existe des marges de progression : 60 % des entreprises ne réévaluent pas les risques après un accident, seulement un tiers des documents uniques d'évaluation des risques est mis à jour.

Le précédent Plan Régional de Santé au Travail (PRST) a déjà permis d'engager des actions ciblées, par exemple sur le risque routier, les chutes de hauteur et la sensibilisation des jeunes et des petites entreprises dans le cadre de la campagne « non, mais c'est quoi ce travail !!? ».

Face à une sinistralité persistante, la lutte contre les accidents du travail graves et mortels devient une priorité transversale dans le nouveau PRST. Les partenaires de la prévention s'engagent à soutenir les entreprises via deux leviers majeurs : systématiser l'analyse des accidents pour identifier les causes profondes, accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre du DUERP pour structurer une prévention durable.



Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles

La prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles constitue une priorité au regard du vieillissement de la population active, de l'allongement des parcours professionnels et des transformations du travail.

En 2025, une cartographie départementale des acteurs de la prévention a été élaborée, accompagnée d'un guide de bonnes pratiques fondé sur des parcours types, destiné aux employeurs et aux travailleurs du secteur privé. Ce socle partagé contribue à améliorer l'orientation et à favoriser une mobilisation plus précoce des ressources disponibles. Par ailleurs, une plaquette d'information dédiée aux professionnels de santé a été diffusée afin de présenter les dispositifs de maintien en emploi, notamment les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle.

Un effort particulier a été engagé pour lever les freins persistants dans les entreprises, en apportant des repères pour agir au-delà des représentations liées à l'âge ou aux contraintes organisationnelles. Des supports pédagogiques, dont trois fiches thématiques et un quiz en ligne, ont été diffusés à cette fin. Parallèlement, un outil d'analyse démographique a été mis à disposition pour aider les structures à anticiper l'évolution de leurs effectifs et les impacts sur les conditions de travail et les compétences.

Enfin, un kit d'animation consacré au dialogue social autour de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles a été conçu pour accompagner les partenaires sociaux et les aider à se saisir de cette problématique dans le cadre des instances représentatives.

Ces actions contribuent à consolider une stratégie régionale ambitieuse, visant à sécuriser les parcours professionnels et à soutenir la capacité d'action des entreprises.

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des services de prévention et de santé au travail inter-entreprises (SPSTI), un cadre pour agir ensemble

Au cours de l'année 2025, la DREETS et les CARSAT ont négocié avec chacun des 19 SPSTI de la région un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), qui matérialise l'action coordonnée de l'Etat, de l'Assurance maladie et des SPSTI autour de priorités communes et engage les partenaires à déployer des actions de prévention concrètes et mesurables sur le terrain.

Les CPOM incluent tous une fiche action sur la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles, et selon le diagnostic territorial, d'autres fiches actions qui visent à réduire les principaux risques professionnels identifiés (troubles musculo squelettiques, RPS, chutes, risques chimiques et routiers...). L'objectif est de mieux accompagner les TPE-PME en structurant ses démarches de prévention et en coordonnant les acteurs de terrain.



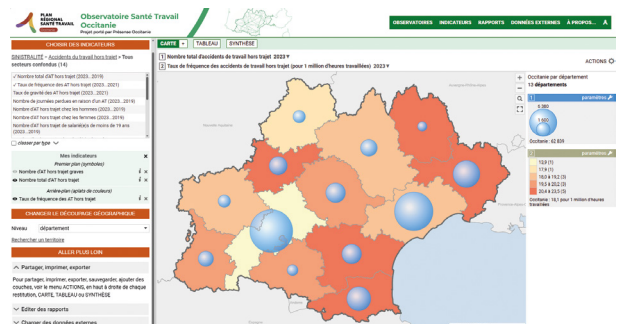
Signature du CPOM État - CARSAT - SRAS BTP - Toulouse - 21 novembre 2025

Un nouvel observatoire régional de la santé au travail

L'observatoire régional santé au travail d'Occitanie est un projet partenarial conduit dans le cadre du groupe « diagnostic » du PRST. Il a fait l'objet d'un financement exceptionnel de la direction générale du travail (DGT) dans sa phase de construction, de lancement et de première mise à jour.

Lancé fin mars 2025, cet observatoire permet de mettre à disposition des acteurs de la prévention, des SPSTI et des entreprises, des données en santé au travail territorialisées pour mieux cibler les actions de prévention. Il permet également de croiser les données socio-économiques, de dialogue social, de sinistralité et d'inaptitudes au travail, à l'échelle régionale, départementale, de la zone d'emploi et du périmètre d'intervention des SPSTI, déclinées sur chaque secteur d'activité.

Les SPSTI d'Occitanie peuvent ainsi bénéficier d'un portrait de territoire pour alimenter leur diagnostic territorial et le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) de données pour construire et piloter la politique régionale en matière de santé au travail.



ZOOM SUR

Sensibilisation auprès des jeunes dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale

Face à une sinistralité accrue chez les 18-24 ans, le PRST Occitanie vise à développer une culture de prévention en ciblant les jeunes, les établissements de formation et les entreprises d'accueil :

- ▶ Sensibilisation des maîtres d'apprentissage, des tuteurs, des équipes pédagogiques, des apprentis et stagiaires via des webinaires, des villages de prévention et un outillage dédié.
- ▶ Mise en place d'une campagne de communication digitale «Non, mais c'est quoi ce travail !!?» dédiée notamment aux jeunes pour les sensibiliser aux risques professionnels.
- ▶ Lancement d'un volet spécifique « prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes en apprentissage » pour former les équipes et les apprentis de CFA volontaires.

En outre, un partenariat avec les deux rectorats (académies de Toulouse et de Montpellier) va permettre à l'inspection du travail d'intervenir au sein des lycées professionnels pour sensibiliser les jeunes aux risques professionnels. Un modèle d'intervention commun a été construit, intégrant la préparation, l'intervention en lycée professionnel et le retour d'expérience. Les actions ciblent les filières les plus accidentogènes (BTP, industrie, médico-social notamment) et s'appuient sur une cartographie régionale des établissements. Ce travail permet de diffuser une culture de prévention auprès des élèves, en s'appuyant sur les outils du PRST, dont la brochure « prévention des risques jeunes en formation professionnelle » et les kits dédiés aux stagiaires et apprentis.

Chiffres clés

Près de 3 600 entreprises et acteurs sensibilisés à la santé et à la sécurité au travail

Près de 1 200 jeunes, enseignants et maîtres d'apprentissage sensibilisés

19 contrats pluriannuels d'objectifs signés avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises

Près de 2 280 abonnés à la page linkedIn du PRST avec 54 919 impressions de posts en 2025

Plus de 200 livrables (guides, outils, fiches, supports de communication, webinaires...) à disposition de tous sur le site internet du PRST

Perspectives 2026

- ▶ Construire le plan régional de santé au travail 2026-2029 avec les partenaires sociaux et les acteurs de la prévention dans le cadre du CROCT
- ▶ Faire du risque canicule un axe de travail du futur PRST
- ▶ Renforcer la prévention des accidents du travail graves en mortels dans les secteurs les plus accidentogènes
- ▶ Déployer les interventions de l'inspection du travail dans les lycées professionnels, en partenariat avec les rectorats.

FAVORISER

l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Parce que l'accès rapide à un logement autonome et pérenne est un élément déterminant de la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement, la DREETS poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale du « Logement d'abord » en lien étroit avec les DDETS(PP) et la DREAL pour répondre aux situations d'urgence et prévenir les ruptures dans les parcours de vie.



Assurer la mise à l'abri des personnes sans domicile

La mise à l'abri des personnes sans domicile s'appuie sur un parc d'hébergement d'urgence déployé dans l'ensemble des territoires. Ce parc compte environ 11 500 places en Occitanie, réparties entre les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et, dans certains départements, des nuitées hôtelières.

En 2025, dans une logique d'adaptation continue aux besoins des publics nécessitant un accompagnement renforcé, 57 places d'hébergement d'urgence ont été transformées en places de CHRS dans l'Aude, la Lozère et les Pyrénées-Orientales. Parallèlement, 111 places de résidence hôtelière à vocation sociale ont été créées en Haute-Garonne, issues de la transformation de places d'hôtel.

Pivots du service public de la rue au logement, les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) voient leur rôle renforcé, notamment en matière de suivi des parcours, avec une nouvelle gouvernance qui se déploie progressivement dans les départements, et la signature de conventions tripartites avec les structures d'hébergement et l'Etat. Les SIAO assurent la gestion du 115, numéro d'urgence permettant aux personnes sans abri de solliciter une place d'hébergement. Leurs équipes mobiles vont directement à la rencontre des personnes à la rue, tandis que les accueils de jour proposent des services essentiels : aide alimentaire, hygiène, domiciliation.

La DREETS accompagne ces évolutions en animant la mise en œuvre de la réforme des SIAO et en renforçant les synergies prioritairement autour de l'accès aux soins en lien avec l'ARS, l'accès à l'emploi et au logement.



Accompagner les demandeurs d'asile et renforcer l'intégration des étrangers primo-arrivants

En 2025, la région Occitanie a mobilisé 8 875 places dans le cadre du dispositif national d'accueil (CAES, HUDA, PRAHDA, CADA et CPH).

Pour les demandeurs d'asile accédant au statut de bénéficiaires de la protection internationale (BPI), l'accès à un logement pérenne constitue un enjeu central de la réussite du parcours d'intégration.

Plus de 1 900 BPI ont ainsi pu bénéficier d'un logement en sortie de dispositif national d'accueil ou en sortie d'hébergement généraliste, représentant 1 200 logements.

Des programmes spécifiques sont développés au bénéfice des BPI cumulant des critères de vulnérabilité, tels le programme AGIR (Accompagnement Global pour l'Intégration des Réfugiés, pour une durée maximale de 24 mois), qui enregistre de bons résultats avec un taux de sortie positive à 6 mois de 33 % (emploi et logement) et 67 % pour l'accès un logement pérenne.

L'Occitanie se situe au 3^{ème} rang des régions engagées dans la mise en œuvre du programme national de réinstallation des bénéficiaires de la protection internationale : ainsi, en 2025, 358 réfugiés ont pu être orientés et pris en charge pour une durée d'accompagnement de 12 mois par l'un des huit opérateurs mobilisés en département.

En complément, 120 projets ont été soutenus en direction des 9 000 étrangers primo-arrivants signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR), en matière d'apprentissage de la langue, d'accès à l'emploi, d'accès aux droits, de renforcement des liens avec la société d'accueil et d'appropriation des valeurs de la République.



Amplifier l'accès au logement

La DREETS se mobilise, aux côtés de ses partenaires, pour créer les conditions de réussite de la politique du « Logement d'abord ». L'objectif est de favoriser l'accès à un logement durable pour les ménages sans domicile éligibles au parc social, de développer une offre de logement adapté et de renforcer les actions facilitant l'accès et le maintien dans le logement.

En 2025, plus de 1 400 personnes issues de l'hébergement généraliste ont pu accéder à un logement social, ainsi que près de 800 personnes en situation de sans-abrisme. La dynamique de création de places d'intermédiation locative (IML) s'est poursuivie de manière soutenue, avec plus de 630 nouvelles places, qui s'ajoutent aux 1 000 places créées depuis 2023.

Les pensions de famille constituent une offre particulièrement adaptée aux personnes en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, en sortie du parc d'hébergement. 400 places de pension de famille ont été créées en Occitanie depuis 2023, dont 71 en 2025 dans les départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. En 2025, les services de la DREETS et de la DREAL Occitanie se sont employés à renforcer la dynamique de créations de places : 215 places nouvelles ont ainsi reçu un avis favorable, dont 26 places de résidence accueil pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

En complément, dans le cadre des assises régionales du logement, une expérimentation visant à sécuriser les parcours d'accès au logement a été lancée dans trois départements, en s'appuyant sur les SIAO : il s'agit notamment d'assurer un suivi dans la durée des personnes ayant accédé au logement social, afin de prévenir les ruptures de parcours.



ZOOM SUR



Le conseil régional des personnes accueillies (CRPA)

Instance de démocratie participative, le conseil régional des personnes accueillies/accompagnées (CRPA) occupe une place essentielle dans le dialogue entre les personnes ayant connu un parcours de rue et les institutions publiques. Il constitue un espace d'échanges, de réflexion, de construction collective et d'alerte, fondé sur l'expérience vécue des personnes concernées. Le CRPA existe depuis 2012 en Occitanie.

Les délégués ont présenté leurs travaux menés en 2025 lors de rencontres trimestrielles avec la DREETS autour de l'accès à l'emploi et les conséquences de l'absence d'activité professionnelle, l'accès aux droits pour les personnes étrangères, les problèmes liés à la consommation de produits psychoactifs et la vie intime et affective au sein des structures d'hébergement.

Ces contributions apportent un éclairage précieux aux pouvoirs publics et participent à l'amélioration continue des conditions d'accompagnement des personnes sans abri ou hébergées.



➤ Réunion du CRPA - Carcassonne - 16 décembre 2025



Chiffres clés

11 682 places d'urgence d'hébergement généraliste ouvertes chaque jour en moyenne en 2025 dont 3 075 places de CHRS

8 875 places ouvertes au sein du dispositif national pour les demandeurs d'asile (DNA) au 31 décembre 2025

Perspectives 2026

HEBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT

- ▶ Continuer à favoriser l'accès au logement des personnes en hébergement généraliste et améliorer la fluidité des dispositifs d'hébergement
- ▶ Poursuivre l'ouverture de places de pensions de famille (181 places supplémentaires) et d'intermédiation locative (460 places)
- ▶ Renforcer la mobilisation des dispositifs d'insertion par l'activité économique au bénéfice des personnes hébergées.



PRENDRE SOIN des plus fragiles

La DREETS assure le pilotage et la coordination, au niveau régional, des politiques publiques de solidarités et de cohésion sociale relevant de la compétence de l'État, en complément de l'action des collectivités territoriales.



Coordonner le soutien de l'État en matière d'aide alimentaire

En matière d'aide alimentaire, la DREETS habilite chaque année les associations distributrices, répartit les dotations départementales nécessaires à leur fonctionnement et coordonne, à l'échelle régionale, l'appel à projets du programme « Mieux Manger Pour Tous ». Depuis 2023, ce programme a permis de soutenir 126 projets en Occitanie, faisant de notre région la première région bénéficiaire, pour un montant total de 8,6 millions d'euros.

Ces initiatives visent à renouveler l'approche de l'aide alimentaire en renforçant les coopérations locales et en développant de nouveaux modes d'action au-delà de la distribution classique.

Ainsi, l'association Hérisson Bellor poursuit le développement d'une plateforme départementale d'aide alimentaire en Ariège. Le soutien apporté a permis de renforcer la coordination des acteurs et d'améliorer la qualité de l'approvisionnement. De nouveaux réseaux d'approvisionnement en produits de qualité se sont développés, des filières locales en circuits courts, en particulier pour la viande et les légumes se sont structurées. Un réseau départemental réunissant les associations œuvrant dans le champ de l'alimentation a été créé pour mutualiser les achats et optimiser les ressources.

Prévenir et lutter contre la pauvreté

Dans le cadre du Pacte des solidarités, l'État contractualise avec les collectivités locales pour abonder leurs actions en matière de lutte contre la pauvreté. Cette action mobilise la DREETS, les DDETS(PP), et le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

En 2025, les services de l'État ont ainsi négocié les avenants aux contrats locaux des solidarités conclus avec les 13 conseils départementaux et les métropoles de Toulouse, Montpellier et Perpignan, afin de poursuivre la dynamique engagée en 2024.

En complément, 23 pactes locaux des solidarités ont été conclus dans des territoires identifiés comme prioritaires au regard de leur taux de pauvreté, prolongeant ainsi l'action initiée en 2024.

On peut citer en particulier la signature le 4 juin 2025 d'un pacte local réunissant l'État, la Communauté

de communes Agly-Fenouillèdes (66), le département des Pyrénées-Orientales, la CAF, la MSA, l'ARS et l'académie de Montpellier, qui prévoit le déploiement, en partenariat avec les associations locales d'aide alimentaire, d'actions interdisciplinaires centrées sur le soutien à la parentalité et la lutte contre le non-recours, notamment en matière de santé.

Dans la communauté de communes du Carmausin Ségala et la communauté de communes du Causse et Cordais, dans le Tarn, le projet « Paroles de femmes » vise à lutter contre les conséquences sociales et économiques des violences faites aux femmes en prévenant les risques de bascule dans la solitude et la pauvreté. Il s'agit de renforcer l'autonomie des femmes victimes de violences conjugales et d'activer des solidarités locales autour d'elles. Le pacte local permettra de prendre en charge les permanences délocalisées sur les communes de Vaour et Cabannes, ainsi que l'ouverture d'une permanence à Carmaux afin d'accueillir, écouter, informer et orienter les femmes en difficulté, particulièrement celles vivant en zones rurales et de former des personnes ressources de proximité (issues notamment du social et de la santé), capables d'informer, de sensibiliser et d'orienter les victimes vers les structures spécialisées ou le 3919.

Concernant l'accès aux droits, la DREETS pilote, aux côtés des DDETS(PP), la campagne régionale annuelle de collecte d'informations auprès des partenaires (CCAS, CIAS et organismes agréés) sur la domiciliation des personnes sans domicile stable, dispositif essentiel pour obtenir une adresse et accéder aux droits et prestations. Elle contribue également à la prévention du surendettement grâce au financement de 48 Points Conseil Budget.

Protéger les majeurs vulnérables

En lien étroit avec les juges des contentieux de la protection et les DDETS(PP), la DREETS finance et contribue à la mise en œuvre des mesures de protection juridique des majeurs, destinées aux personnes qui ne peuvent plus pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles.

En Occitanie, près de 70 000 personnes vulnérables bénéficient d'une mesure de protection. Pour répondre à ces besoins, la région compte 465 mandataires individuels, 37 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et 28 préposés.

Soutenir les actions de prévention et de protection de l'enfance

La nouvelle contractualisation en prévention et protection de l'enfance 2025-2027 s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 2020. En 2025, l'ensemble des départements de la région ont rejoint ce processus. Cette nouvelle phase vise à mieux structurer l'action publique autour de 2 grandes priorités :

- ▶ **La prévention** : renforcer la prévention en santé des jeunes enfants et améliorer le parcours pré et postnatal des femmes ; développer des dispositifs d'interventions précoces et à domicile afin d'agir le plus en amont possible pour éviter la dégradation des situations menant à la judiciarisation et à des mesures de placement.
- ▶ **La qualité d'accueil** : renforcer la qualité des interventions, à travers notamment le soutien à toutes les formes d'accueil à dimension familiale, alternatives au placement en établissement.



ZOOM SUR

Les pupilles de l'État

Depuis 1986, la protection de l'enfance relève de la compétence des départements. Toutefois, les pupilles de l'État demeurent sous la responsabilité de l'État.

Le préfet de département, ou son représentant (DDETS), exerce la fonction de tuteur et détient l'autorité parentale, en lien étroit avec le conseil de famille des pupilles de l'État.

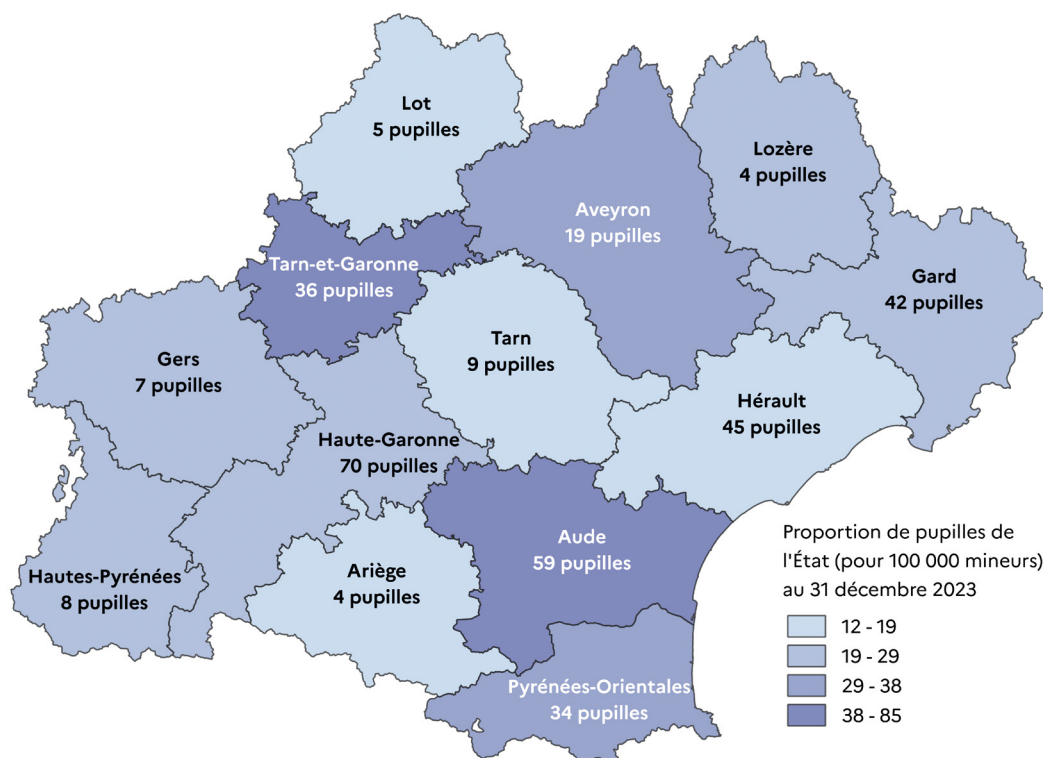
Sont concernés les enfants retirés à leur famille par décision de justice, confiés à l'aide sociale à l'enfance, sans filiation établie ou orphelins.

En Occitanie, 342 enfants ont aujourd'hui le statut de pupilles de l'État, dont 104 sont confiés en vue d'adoption. La région connaît une évolution particulièrement marquée : le nombre de pupilles a augmenté de plus de 190 % entre 2011 et 2023.

Face à cette hausse, à la complexité croissante des situations et à l'isolement des tuteurs, la DREETS a mis en place, depuis 2024, une animation régionale dédiée à l'accompagnement des tuteurs et des référents enfance au sein des DDETS(PP).

En 2025, un cycle de formation, élaboré en partenariat avec le CREA-ORS, a été proposé aux directions départementales. Il a porté sur les principales lois encadrant la protection de l'enfance, la prise en charge à long terme des enfants, ainsi que sur les outils juridiques spécifiques au fonctionnement des conseils de famille des pupilles de l'État.

Par ailleurs, une lettre d'information bimensuelle est diffusée aux référents départementaux. Elle propose une veille juridique, un partage des expériences innovantes et des outils d'accompagnement.



Favoriser la réussite des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste des territoires, en favorisant l'intégration, la réussite et l'égalité des chances pour leurs habitants. La DREETS coordonne au niveau régional cette politique mise en œuvre par les préfetures de département et les DDETS(PP), notamment dans le cadre de 40 contrats de ville.

Un séminaire régional, organisé avec les centres ressources de la politique de la ville, a permis de souligner les enjeux d'articulation entre les outils de la politique de la ville et ceux de la politique de l'emploi, en particulier dans le contexte du déploiement de la nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, au plus près des territoires.

Dans le cadre du déploiement du plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité », la DREETS a soutenu la formation de 3 105 acteurs de terrain, principalement des professionnels du secteur associatif.

L'année 2025 a également été marquée par les 120 ans de la loi sur la laïcité. En Occitanie, de nombreux événements ont été organisés : conférences, concours de dessins et d'écriture, rencontres, ciné-débats et ateliers, portés et relayés par les formateurs et formatrices du plan de formation aux valeurs de la République et Laïcité sur l'ensemble du territoire régional.



Chiffres clés

AIDE ALIMENTAIRE

20 structures habilitées nationalement dont 17 présentes dans la région

264 structures habilitées régionalement en décembre 2025

5 978 179 euros de soutien de l'État en 2025

MAJEURS PROTEGES

Près de 70 000 majeurs protégés en Occitanie

465 mandataires judiciaires individuels et **37 services** mandataires judiciaires

28 préposés

17 services de délégués aux prestations familiales pour 1242 mesures

ENFANCE

342 enfants ayant le statut de pupilles de l'État, dont 104 sont confiés en vue d'adoption.

13 conseils de famille des pupilles de l'État



Contrôler les établissements et services sociaux

La DREETS a pour mission d'élaborer la programmation régionale d'inspection, de contrôle et d'évaluation (PRIICE) pour l'ensemble des activités relevant des politiques de cohésion sociale. Elle participe également, sous l'autorité des préfets de département, aux actions d'inspection et de contrôle menées au niveau départemental.

La mission d'inspection-contrôle constitue un levier essentiel de protection des personnes vulnérables et de garantie du respect de la réglementation. Elle vise à améliorer la qualité de l'accompagnement, prévenir la maltraitance, vérifier la bonne gestion et le bon fonctionnement des établissements, ainsi que contrôler l'utilisation des fonds publics.

En 2025, conformément aux orientations nationales d'inspection-contrôle, les contrôles ont porté en priorité sur :

- ▶ les associations de lutte contre la précarité alimentaire (12 contrôles) ;
- ▶ les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (18) ;
- ▶ les dispositifs d'hébergement généraliste (8) ;
- ▶ les dispositifs d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile et réfugiés (10) ;
- ▶ les séjours de vacances adaptées organisées (63).

Ces inspections ont permis d'évaluer la gouvernance, les conditions d'accueil et les modalités de prise en charge, afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire et de vérifier que l'organisation et le fonctionnement des structures ne compromettent ni la santé, ni la sécurité, ni le bien-être physique ou moral des personnes accueillies. Certaines interventions ont donné lieu à des recommandations ou à des injonctions, notamment concernant le respect des droits des personnes, la qualité des installations ou encore la gestion financière et budgétaire.

Dans le secteur de l'hébergement généraliste, les constats récurrents portent sur des taux d'occupation non conformes, des manquements aux obligations réglementaires et à la qualité de la prise en charge. Des dysfonctionnements importants ont conduit à la mise en place d'une administration provisoire dans un CHRS.



Chiffres clés

POLITIQUE DE LA VILLE

108 QPV en Occitanie

22,5 millions d'euros consacrés à la politique de la ville en 2025

1 784 personnes formées aux valeurs de la République et à la laïcité

CONTROLES DANS LE CHAMP DE LA COHESION SOCIALE

125 inspections/contrôles réalisés par la DREETS et les DDETS(PP) en 2025

18 inspections en CHRS/CHU/CADA, soit une augmentation de 80 %

18 inspections de services mandataires et de mandataires individuels à la protection des majeurs

12 contrôles de structures d'aide alimentaire

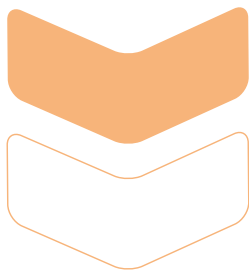
63 contrôles sur les vacances adaptées organisées

Dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, des prestations et des qualités d'accompagnement très variables d'un établissement à l'autre ont été constatées.

Des dysfonctionnements importants ont conduit à un transfert d'autorisation suite à une administration provisoire pour un établissement et à une administration provisoire avec saisine des juridictions financières pour un autre.



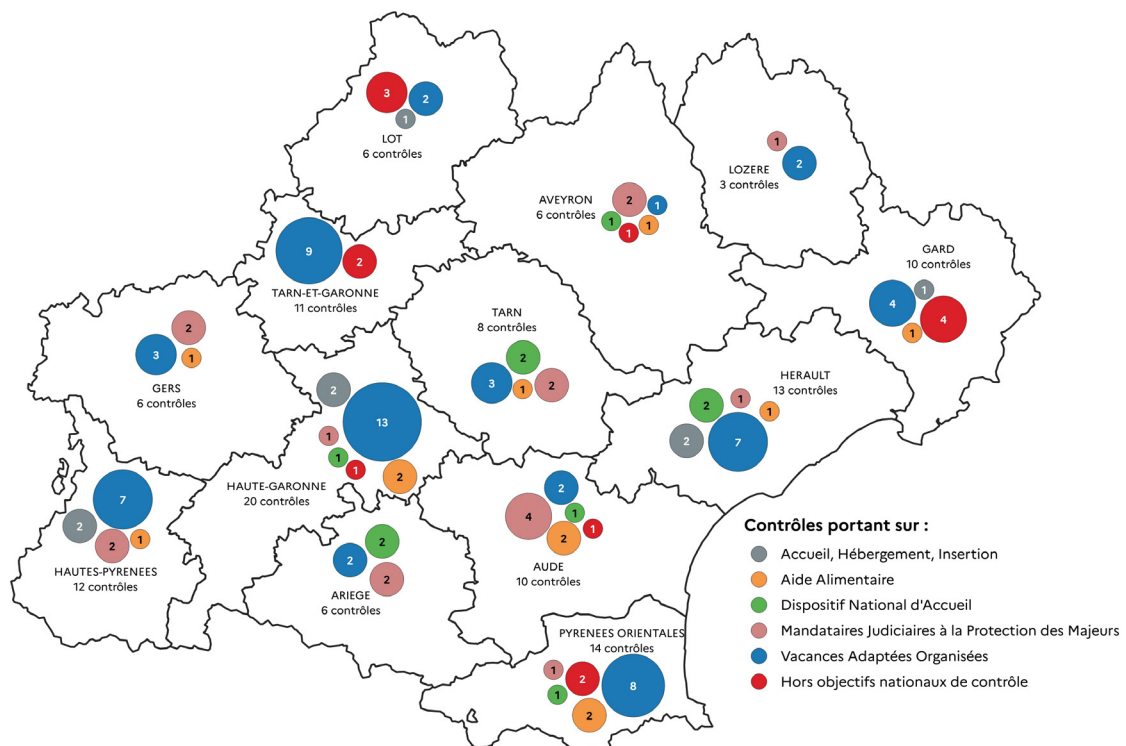
Dans le secteur des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, la nouvelle méthodologie de contrôle, ciblée sur l'activité de gestion des ressources et des biens des personnes protégées, a permis de faire des constats de carences sur le non-respect des droits des personnes, des délais non conformes d'élaboration des documents réglementaires (document individuel de protection des majeurs, inventaire) et des négligences voire des carences dans la protection des biens et des personnes. Le non-respect des injonctions dans les délais a conduit à une procédure de retrait d'agrément pour un mandataire qui exerçait sur 3 départements d'Occitanie.



Perspectives 2026

- ▶ Conclure les avenants 2026 aux contrats départementaux des solidarités avec les départements et les métropôles
- ▶ Structurer une feuille de route régionale sur la transition écologique solidaire
- ▶ Poursuivre l'augmentation du nombre d'inspections dans les centres d'hébergement, en lien avec les DDETSPP
- ▶ Maintenir une vigilance sur les services mandataires et mandataires individuels, l'organisation des séjours de vacances adaptées organisées
- ▶ Déployer largement les actions permettant de favoriser l'expression des personnes protégées et faire évoluer les pratiques professionnelles

125 contrôles réalisés en Occitanie en 2025



ZOOM SUR



Territoires zéro non-recours : coconstruire des solutions au plus près des territoires

La plateforme d'observation sociale (POS), réseau partenarial animé par la DREETS, a organisé le 20 juin à Narbonne une journée partenariale dédiée à la lutte contre le non-recours aux droits sociaux. L'événement avait pour objectif de favoriser les échanges et la diversité des points de vue, afin d'élargir le champ de l'observation sociale. Il a réuni les services de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des professionnels du travail social, des bénévoles, ainsi que des personnes accompagnées.

La journée a débuté par des saynètes présentées par des personnes en situation de précarité, accompagnées de professionnels et de bénévoles. Ces mises en scène ont permis d'ouvrir une réflexion collective à partir de situations très concrètes. Trois tables rondes, plus classiques, ont ensuite rythmé les échanges et proposé des pistes d'action autour de trois enjeux majeurs pour améliorer l'accès aux droits.



La première table ronde a exploré les apports et les limites de l'usage des données dans la lutte contre le non-recours, à travers les interventions de la CAF de l'Hérault et du Conseil départemental de la Haute-Garonne. La deuxième a mis en lumière l'importance d'adapter les stratégies d'accès aux droits aux spécificités locales, grâce aux témoignages des représentants des cinq territoires engagés dans l'expérimentation «Territoires zéro non-recours» débutée en 2024 et soutenue par la DREETS : le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la ville de Montpellier, les communautés de communes Piège-Lauragais-Malepère (Aude), Astarac-Arros en Gascogne (Gers) et Vallée du Lot et du Vignoble (Lot). Enfin, la troisième table ronde, réunissant deux collectivités locales et un SIAO, a illustré la nécessité de faire évoluer les pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des publics.





MESURER ET ANALYSER pour éclairer l'action publique

Le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Drets produit des outils et des analyses statistiques pour permettre un meilleur ciblage des politiques publiques au regard des besoins des habitants de la région.

Avec l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi, le service a renouvelé ses outils de suivi de la conjoncture : dans un format rénové, ses publications trimestrielles proposent une analyse de la situation de l'emploi et de l'économie régionale.

Au-delà des suivis conjoncturels, l'année a également été jalonnée par plusieurs publications de référence :

- ▶ une étude en partenariat avec l'Insee sur la filière numérique en Occitanie ;
- ▶ une deuxième édition, enrichie, de l'Atlas de l'industrie ;
- ▶ un bilan du marché du travail en 2024, en partenariat avec France Travail Occitanie ;
- ▶ les Chiffres-clefs annuels de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en Occitanie.

L'année 2025 a enfin été marquée par un élargissement des thématiques de travail du service, avec une participation accrue aux travaux de diagnostic des enjeux de santé au travail dans le cadre du Plan régional de santé au travail, l'organisation par la plateforme d'observation sociale d'une journée d'étude sur la lutte contre le non-recours aux droits sociaux et la mise en place de nouvelles collectes de données sur l'activité de domiciliation et les pupilles de l'État

En savoir plus



Connaître le tissu industriel régional



Avec plus de 220 000 emplois dont 20 000 créés sur les 10 dernières années, l'industrie est un des piliers de l'économie occitane. Si la construction aéronautique et spatiale représente à elle seule environ 20 % des emplois industriels,

notre région se distingue également par une industrie agroalimentaire forte, qui structure nos territoires au plus près des débouchés agricoles, des filières automobile et ferroviaire bien implantées dans l'ouest de la région et les relais de croissance que constituent les industries de santé, du numérique et de l'énergie.

La plateforme d'observation sociale, un réseau partenarial pour mutualiser les connaissances



Coordonnée par le Sese, la plateforme d'observation sociale est un réseau d'acteurs institutionnels volontaires pour partager leurs connaissances et leurs initiatives dans le champ des solidarités. L'objectif est de croiser les regards en conviant statisticiens, institution-

nels, professionnels du social et personnes concernées à mutualiser leurs savoirs. Les événements organisés en 2025 ont ainsi permis de capitaliser sur les bonnes pratiques des acteurs locaux en matière de politique de la ville, de non-recours et de protection de l'enfance.

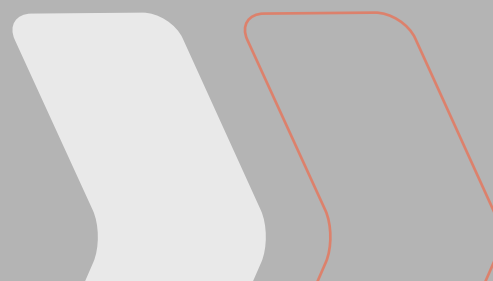


Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

Crédits photos

Dreets/Ddetspp
Rémi Benoit
Ministère chargé des solidarités/DGCS
Ministère chargé du travail/DICOM/DGT
Conseil régional Occitanie/E2C
Préfecture Occitanie
Préfecture du Lot
Quercy Réfrigération
Microphyt
EHTIA SAS
Pauses aux filaos – Lot
Villes et Territoires
AdobeStock
GettyImages





DREETS
Occitanie



Conception : Agence Com'une Exception



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS Occitanie
1 place Emile Blouin
CS 90007 - 31952 Toulouse Cedex 9
Tél. : 09 88 88 80 80
www.occitanie.dreets.gouv.fr